

GREAT-WEST
LIFECO^{INC.}

États financiers consolidés

Pour l'exercice 2015

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Produits		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	28 129 \$	24 686 \$
Primes cédées	(3 628)	(3 464)
Total des primes, montant net	24 501	21 222
Produits nets tirés des placements (note 5)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	6 271	6 010
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(2 010)	7 527
Total des produits nets tirés des placements	4 261	13 537
Honoraires et autres produits	5 058	4 422
	33 820	39 181
Prestations et charges		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut	22 553	19 363
Montant cédé	(2 000)	(1 928)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	20 553	17 435
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 477	1 496
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	812	10 229
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	22 842	29 160
Commissions	2 218	2 084
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 29)	4 466	3 741
Taxes sur les primes	339	339
Charges financières (note 16)	303	304
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 11)	146	132
Coûts de restructuration et d'acquisition	35	32
Bénéfice avant impôt	3 471	3 389
Impôt sur le résultat (note 28)	460	628
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	3 011	2 761
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	123	93
Bénéfice net	2 888	2 668
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	126	122
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	2 762 \$	2 546 \$
Bénéfice par action ordinaire (note 25)		
De base	2,774 \$	2,549 \$
Dilué	2,768 \$	2,546 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

**Pour les exercices clos
les 31 décembre**

2015 2014

Bénéfice net	2 888 \$	2 668 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les comptes consolidés de résultat		
Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	2 058	539
Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	(50)	35
Économie d'impôt sur le résultat	9	—
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	(20)	313
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	7	(62)
Profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(104)	(52)
Charge d'impôt sur le résultat	17	10
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie	(251)	(107)
Économie d'impôt sur le résultat	95	41
Pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	2	2
Économie d'impôt sur le résultat	(1)	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle	(57)	(77)
Économie d'impôt sur le résultat	3	20
Total des éléments qui pourraient être reclassés	1 708	661
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les comptes consolidés de résultat		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	167	(523)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(32)	130
Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	32
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	2	(8)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	132	(369)
Total des autres éléments du résultat global	1 840	292
Bénéfice global	4 728 \$	2 960 \$

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre	
	2015	2014
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	2 813 \$	2 498 \$
Obligations (note 5)	114 943	103 168
Prêts hypothécaires (note 5)	22 021	20 546
Actions (note 5)	7 873	7 820
Immeubles de placement (note 5)	5 237	4 613
Avances consenties aux titulaires de polices	8 694	7 711
	161 581	146 356
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 6)	15 512	12 154
Goodwill (note 11)	5 913	5 855
Immobilisations incorporelles (note 11)	4 036	3 625
Instruments financiers dérivés (note 30)	461	652
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 12)	653	619
Immobilisations corporelles (note 12)	298	228
Autres actifs (note 13)	2 643	2 368
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	3 553	3 056
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 15)	5 131	5 151
Impôt exigible (note 28)	69	48
Actifs d'impôt différé (note 28)	1 891	1 631
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	198 194	174 966
Total de l'actif	399 935 \$	356 709 \$
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 15)	158 492 \$	145 198 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 15)	2 180	857
Débitures et autres instruments d'emprunt (note 17)	5 395	5 355
Titres de fiducies de capital (note 18)	161	162
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	356	313
Instruments financiers dérivés (note 30)	2 624	1 195
Créditeurs	1 755	1 480
Autres passifs (note 19)	3 367	3 099
Impôt exigible (note 28)	492	737
Passifs d'impôt différé (note 28)	1 659	1 450
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	198 194	174 966
Total du passif	374 675	334 812
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle (note 20)		
Surplus attribuable au compte de participation de filiales	2 611	2 480
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	195	163
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 21)		
Actions privilégiées	2 514	2 514
Actions ordinaires	7 156	7 102
Surplus cumulé	10 431	9 134
Cumul des autres éléments du résultat global (note 26)	2 218	378
Surplus d'apport	135	126
Total des capitaux propres	25 260	21 897
Total du passif et des capitaux propres	399 935 \$	356 709 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr
Administrateur



Paul Mahon
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2015					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	9 616 \$	126 \$	9 134 \$	378 \$	2 643 \$	21 897 \$
Bénéfice net	—	—	2 888	—	123	3 011
Autres éléments du résultat global	—	—	—	1 840	57	1 897
	9 616	126	12 022	2 218	2 823	26 805
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 21)	—	—	(126)	—	—	(126)
Détenteurs d'actions ordinaires (note 25)	—	—	(1 298)	—	—	(1 298)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 21)	99	(49)	—	—	39	89
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	58	—	—	—	58
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	—	—	—	(47)	(47)
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 21)	(221)	—	—	—	—	(221)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 21)	176	—	(176)	—	—	—
Profit de dilution sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	9	—	(9)	—
Solde à la fin de l'exercice	9 670 \$	135 \$	10 431 \$	2 218 \$	2 806 \$	25 260 \$

	31 décembre 2014					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	9 426 \$	57 \$	7 899 \$	86 \$	2 362 \$	19 830 \$
Bénéfice net	—	—	2 668	—	93	2 761
Autres éléments du résultat global	—	—	—	292	33	325
	9 426	57	10 567	378	2 488	22 916
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 21)	—	—	(122)	—	—	(122)
Détenteurs d'actions ordinaires (note 25)	—	—	(1 228)	—	—	(1 228)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 21)	10	(6)	—	—	—	4
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	41	—	—	—	41
Modification de régimes fondés sur des actions (note 23)	—	34	—	—	211	245
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	—	—	—	(60)	(60)
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 21)	(95)	—	—	—	—	(95)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 21)	75	—	(75)	—	—	—
Émission d'actions privilégiées (note 21)	200	—	—	—	—	200
Frais d'émission d'actions (note 21)	—	—	(4)	—	—	(4)
Montant réaffecté du compte de l'actionnaire au compte de participation de la London Life (note 20)	—	—	(4)	—	4	—
Solde à la fin de l'exercice	9 616 \$	126 \$	9 134 \$	378 \$	2 643 \$	21 897 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	3 471 \$	3 389 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(361)	(490)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(1 088)	9 726
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	821	428
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	28	(34)
Variation des coûts d'acquisition différés	32	41
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	367	(160)
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	2 010	(7 527)
Autres	(157)	70
	5 123	5 443
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires (note 21)	99	10
Émission d'actions privilégiées (note 21)	—	200
Frais d'émission d'actions (note 21)	—	(4)
Actions ordinaires achetées et annulées (note 21)	(221)	(95)
Diminution de la marge de crédit d'une filiale	(130)	(98)
Diminution des débetures et autres instruments d'emprunt	(7)	(348)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 298)	(1 228)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(126)	(122)
	(1 683)	(1 685)
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	29 082	26 962
Encaissements sur prêts hypothécaires	2 926	2 525
Ventes d'actions	2 107	3 099
Ventes d'immeubles de placement	206	98
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	8	73
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(4)	(43)
Placement dans des obligations	(32 015)	(31 104)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 033)	(3 543)
Placement dans des actions	(2 423)	(2 069)
Placement dans des immeubles de placement	(278)	(127)
	(3 424)	(4 129)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	299	78
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	315	(293)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 498	2 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 813 \$	2 498 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	5 386 \$	4 988 \$
Intérêts versés	295 \$	298 \$
Dividendes reçus	239 \$	246 \$

NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la Compagnie) est une société inscrite en Bourse (Bourse de Toronto : GWO), constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. Lifeco est membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power (la Financière Power), et cette dernière est la société mère de la Compagnie.

Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, l'épargne-retraite, la gestion de placements et la réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe, par l'entremise de ses principales filiales en exploitation, soit La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West), la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life), La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie), Great-West Life & Annuity Insurance Company (Great-West Financial) et Putnam Investments, LLC (Putnam).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la Compagnie au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 11 février 2016.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers de la Compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme pour préparer les états financiers consolidés de la Compagnie.

La Compagnie a adopté les modifications à portée limitée des Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les *Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012*, les *Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013* et IAS 19, *Avantages du personnel*, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'adoption de ces modifications à portée limitée n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Compagnie.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Compagnie au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date et les états comparatifs au 31 décembre 2014. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Compagnie n'exerce plus ce contrôle. La Compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables de la Compagnie. L'ensemble des soldes, transactions, produits, charges, profits et pertes intragroupes, y compris les dividendes liés aux transactions intragroupes, sont éliminés au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants qui ont recours à des jugements et des hypothèses. Pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 5).

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la Compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 8).
- La direction évalue les synergies et les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur à l'aide de méthodes d'évaluation (note 11).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont celles qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 11).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de façon linéaire sur la durée de la police (notes 13 et 19).
- Les hypothèses actuarielles, comme le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 15).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Compagnie requièrent un jugement important ainsi que des estimations importantes. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 24).
- La Compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la Compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 28).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 31).
- Les secteurs opérationnels de la Compagnie, soit les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la Compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la Compagnie, concordent avec la répartition géographique des activités de la Compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la Compagnie (note 33).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des traités de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- La direction consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme lorsqu'elle doit déterminer les risques et avantages associés à la transaction afin de déterminer si la Compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la Compagnie conserve les risques et avantages, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement.
- Les résultats de la Compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La provision pour pertes sur créances futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie, est tributaire des notations des placements. La Compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vus accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. La Compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux comptes consolidés de résultat lorsque le placement disponible à la vente est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements, dans les comptes consolidés de résultat.

Les placements dans les instruments de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Il n'est pas nécessaire de fournir les informations sur la juste valeur. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la Compagnie exerce une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Parmi ces placements figure le placement de la Compagnie dans la Société financière IGM Inc. (IGM), une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et le placement dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la Compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la Compagnie.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées dépréciées.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Obligations et prêts hypothécaires – Prêts et créances

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des titres de sociétés ouvertes est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la Bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils seront dépréciés. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, toute réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus sont contrepassés.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Prêts de titres

La Compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la Compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de ceux-ci.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des fonds commandités, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire en Europe, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés et divers autres actifs, sont évalués au coût amorti. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés et les découverts bancaires, sont évalués au coût amorti. Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués conformément à IAS 19, *Avantages du personnel*.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

g) Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris ses produits. Les lignes directrices de la Compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La Compagnie fournit à la note 30 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit.

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des comptes consolidés de résultat. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La Compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de la juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt ainsi qu'à des swaps de devises désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la décomptabilisation des instruments.

À l'heure actuelle, la Compagnie détient des instruments désignés comme couvertures d'investissement net.

h) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des comptes consolidés de résultat. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

i) Écart de change

La Compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la Compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la Compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la Compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

j) Avances consenties aux titulaires de polices

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances et évaluées au coût amorti. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

k) Traités de réassurance

Dans le cours normal des activités, la Compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la Compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la Compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les traités de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

l) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de traités de réassurance

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la Compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de traités de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. Lorsque la Compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la Compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la Compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de traités de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la Compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La Compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

m) Regroupement d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La Compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la Compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la Compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la Compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, certains contrats conclus avec les clients et les canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 5 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la Compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Compagnie sera tenue de contrepasser le montant de la charge pour perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel les actifs ont été attribués à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen au moins une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indices de dépréciation et d'évaluer si le mode et la période d'amortissement sont appropriés.

n) Comptabilisation des produits

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires et autres produits comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement) et la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

La Compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la Compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

o) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

p) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les autres actifs. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de façon linéaire sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

q) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

r) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Classement des contrats

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la Compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la Compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la Compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 15 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La Compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion du risque lié aux instruments financiers.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Évaluation

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la Compagnie. Les actuaires nommés par les filiales de la Compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir les obligations de la Compagnie à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée grâce aux flux de trésorerie actualisés à l'aide des courbes de rendement des instruments financiers présentant des caractéristiques similaires en ce qui a trait aux flux de trésorerie.

s) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de façon linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

u) Prestations aux titulaires de polices

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

v) Conventions de rachat

La Compagnie comptabilise à titre de dérivés certaines opérations sur valeurs qui n'ont pas encore été annoncées et dont le règlement reste à venir, car la Compagnie n'accepte pas régulièrement la livraison de ce type de titres lorsqu'ils sont émis.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

w) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 24). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la Compagnie, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat, les filiales de la Compagnie appliquent un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la Compagnie, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés immédiatement dans les états consolidés du résultat global.

Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Dans le cas des régimes à cotisations définies des filiales de la Compagnie, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat.

x) Capital social et surplus

Les instruments financiers émis par la Compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la Compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, et des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation des filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la Compagnie.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

y) Paiements fondés sur des actions

La Compagnie offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs de la Compagnie et de ses filiales.

La Compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la Compagnie (note 23). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice et le montant porté au surplus d'apport sont transférés au capital social.

La Compagnie et certaines de ses filiales disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs de la Compagnie. Les droits des unités émises aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. La Compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées. La Compagnie comptabilise un passif pour les unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées, ce passif étant réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de la Compagnie.

Certains employés de la Compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La Compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de la Compagnie.

La Compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la Compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant. Les cotisations de la Compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, les droits à un paiement fondé sur des actions liés aux actions incessibles de catégorie B et aux options sur les actions de catégorie B attribuées aux employés en vertu du régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC ainsi que les droits attribués en vertu du régime d'actionnariat de la direction de PanAgora ont été comptabilisés à titre de passifs. La Compagnie a modifié ces régimes au 31 mars 2014 (la date de modification). Par conséquent, ces régimes sont maintenant classés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en titres de capitaux propres. La charge de rémunération est donc évaluée en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution (ou à la date de modification pour les attributions qui existaient à cette date), et les capitaux propres font l'objet d'une hausse correspondante. À la date de modification, la Compagnie a reclassé dans les capitaux propres le passif lié à la rémunération fondée sur des actions.

z) Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon le bénéfice net après les dividendes sur les actions privilégiées et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que tous les instruments convertibles sont convertis et que les options en cours sont exercées.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

aa) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

Lorsque la Compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La Compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la Compagnie dans le contrat de location-financement.

ab) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la Compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels à présenter de la Compagnie sont classés par région et incluent l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine et l'exploitation européenne. Great-West Financial et Putnam sont présentées dans l'exploitation américaine. L'exploitation européenne se compose de l'unité Assurance et rentes et de l'unité Réassurance. L'exploitation générale de Lifeco englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs opérationnels de la Compagnie.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

ac) Méthodes comptables futures

Le tableau ci-après présente les IFRS publiées par l'IASB qui pourraient avoir des répercussions sur la Compagnie :

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplacera IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier; • la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues; • la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité. <p>Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.</p>
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>, qui constitue une norme unique de comptabilisation des produits en vue d'harmoniser la présentation des produits tirés de contrats avec des clients et des coûts connexes. Les produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers ne sont pas assujettis aux exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits. Une société comptabiliserait les produits au moment du transfert de biens ou de services aux clients, au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.</p> <p>En septembre 2015, l'IASB a publié une modification à IFRS 15 qui prévoit le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.</p>
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	<p>En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, qui énonce de nouvelles directives quant à la manière de déterminer les contrats de location, et qui annonce un nouveau modèle comptable pour les preneurs qui repose sur le droit d'utilisation, lequel remplacera les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement. Selon le nouveau modèle comptable, en règle générale, tous les preneurs seront tenus de comptabiliser les actifs et les passifs provenant d'un contrat de location au bilan, initialement à la valeur actualisée des paiements inévitables au titre de la location pour l'ensemble des contrats de location d'une durée maximum possible de plus de 12 mois.</p> <p>Contrairement aux changements importants concernant les preneurs, la nouvelle norme conservera plusieurs aspects clés du modèle comptable actuel pour les bailleurs.</p> <p>Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
<i>Améliorations annuelles – Cycle 2012-2014</i>	<p>En septembre 2014, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2012-2014</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comprend cinq modifications relatives à IFRS 5, <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</i>, IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>, IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>, et IAS 34, <i>Information financière intermédiaire</i>.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.</p>
IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié des modifications à IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i>, et à IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i>. Ces modifications précisent que l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée pour calculer l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.</p>
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i> , et IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>	<p>En septembre 2014, l'IASB a publié des modifications à IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>, et à IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>, afin de préciser que tout profit ou toute perte comptabilisé dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise dépend du fait que les actifs vendus ou apportés constituent une entreprise, selon la définition donnée dans IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>.</p> <p>En décembre 2014, l'IASB a publié de nouvelles modifications à IFRS 10 et à IAS 28 afin de clarifier les exigences pour la comptabilisation des entités d'investissement.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.</p>
IFRS 11, <i>Partenariats</i>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié des modifications à IFRS 11, <i>Partenariats</i>, quant à la comptabilisation de l'acquisition d'une participation dans une entreprise commune lorsque les activités constituent une entreprise, selon la définition donnée dans IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.</p>
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	<p>En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, afin de rendre la présentation des états financiers plus claire et plus flexible, ainsi que pour s'assurer que les entités exercent leur jugement lorsqu'elles appliquent le principe de l'importance relative et lorsqu'elles déterminent la présentation des états financiers et la structure des notes.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.</p>

3. Acquisitions d'entreprises

a) J.P. Morgan Retirement Plan Services

Le 29 août 2014, la Compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres avec droit de vote de J.P. Morgan Retirement Plan Services (RPS), entreprise de services de tenue de dossiers du marché des groupes de grande taille, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Great-West Financial. La Compagnie a présenté la répartition du prix d'achat sur les montants des actifs acquis, du goodwill et des passifs repris à la note 3 des états financiers annuels consolidés audités au 31 décembre 2014. Au cours du premier trimestre de 2015, la Compagnie a finalisé la répartition du prix d'achat sans apporter d'ajustement par rapport aux soldes présentés au 31 décembre 2014.

b) Legal & General International (Ireland) Limited

Le 1^{er} juillet 2015, la Compagnie, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive indirecte, The Canada Life Group (UK) Ltd., a acquis Legal & General International (Ireland) Limited (LGII), un fournisseur de solutions de gestion de placements et de patrimoine pour les particuliers à valeur nette élevée, principalement au Royaume-Uni.

À la date d'acquisition, la Compagnie a comptabilisé des fonds en unités de compte de 5 465 \$ aux postes Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14), dans le bilan de la Compagnie.

Les produits et le bénéfice net de LGII, de même que la valeur du goodwill relatif à l'acquisition, n'ont pas eu d'incidence importante.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des sommes détenues par Lifeco, la société de portefeuille, et par les filiales consolidées de Lifeco.

	2015	2014
Trésorerie	1 792 \$	1 588 \$
Dépôts à court terme	1 021	910
Total	2 813 \$	2 498 \$

Au 31 décembre 2015, un montant en trésorerie de 159 \$ était soumis à restrictions par la Compagnie (142 \$ au 31 décembre 2014). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en espèces détenus en mains tierces.

5. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾⁽³⁾	83 688 \$	83 688 \$	77 714 \$	77 714 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾⁽³⁾	2 815	2 815	2 286	2 286
Disponibles à la vente	11 535	11 535	9 990	9 990
Prêts et créances	16 905	18 253	13 178	14 659
	114 943	116 291	103 168	104 649
Prêts hypothécaires				
Résidentiels	7 783	8 148	7 238	7 653
Biens commerciaux	14 238	15 298	13 308	14 514
	22 021	23 446	20 546	22 167
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	6 647	6 647	6 617	6 617
Disponibles à la vente	57	57	50	50
Disponibles à la vente, au coût ⁽²⁾	534	s.o.	560	s.o.
Méthode de la mise en équivalence	635	601	593	664
	7 873	7 305	7 820	7 331
Immeubles de placement				
	5 237	5 237	4 613	4 613
Total	150 074 \$	152 279 \$	136 147 \$	138 760 \$

(1) Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

(2) Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût et sont exclus du montant total présenté au titre de la juste valeur.

(3) Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé des obligations de 119 \$ qui étaient à l'origine désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, les classant ainsi à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014, dans le but de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

5. Placements de portefeuille (suite)

- b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2015			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	11 679 \$	25 784 \$	77 113 \$	114 576 \$
Prêts hypothécaires	1 358	6 037	14 598	21 993
Total	13 037 \$	31 821 \$	91 711 \$	136 569 \$

	2014			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	10 817 \$	19 299 \$	72 687 \$	102 803 \$
Prêts hypothécaires	1 373	6 532	12 628	20 533
Total	12 190 \$	25 831 \$	85 315 \$	123 336 \$

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

- c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence :

- i) Les actions comprennent le placement que la Compagnie détient par l'entremise de la Great-West dans une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la Compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. La Compagnie détenait 9 203 174 actions d'IGM au 31 décembre 2015 (9 202 886 actions au 31 décembre 2014), soit une participation de 3,73 % (3,65 % au 31 décembre 2014). La Compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par la Financière Power sur la Compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la Compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction ainsi que certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes opérations intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

	2015	2014
Valeur comptable au début de l'exercice	356 \$	350 \$
Quote-part du bénéfice d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	23	26
Dividendes reçus	(21)	(20)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	358 \$	356 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	180 \$	178 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	325 \$	426 \$

5. *Placements de portefeuille (suite)*

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la Compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2015 dans l'information qu'elle publie.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, IGM détenait 39 737 388 actions ordinaires de la Compagnie.

- ii) Les actions comprennent la participation de 30,43 % que la Compagnie détient (30,43 % au 31 décembre 2014), par l'entremise d'Irish Life Group Limited (Irish Life), dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande.

	2015	2014
Valeur comptable au début de l'exercice	191 \$	217 \$
Quote-part du bénéfice global d'Allianz comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	18	7
Dividendes reçus	(4)	(24)
Fluctuations des taux de change	13	(9)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	218 \$	191 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	161 \$	140 \$

La juste valeur d'Allianz Ireland aux 31 décembre 2015 et 2014 n'est pas disponible puisque ses titres ne sont pas négociés sur le marché.

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'Allianz Ireland est le 31 décembre. Les résultats financiers de fin d'exercice de la Compagnie sont approuvés et présentés avant la présentation des résultats financiers d'Allianz Ireland. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'Allianz Ireland en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

d) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :

- i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	2015	2014
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	355 \$	355 \$
Disponibles à la vente	11	14
Prêts et créances	30	15
Total	396 \$	384 \$

La valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation tient compte des obligations, des actions et des prêts hypothécaires. La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus, déduction faite de provisions de 20 \$ et de 18 \$ au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, respectivement.

5. *Placements de portefeuille (suite)*

- ii) La provision pour pertes sur créances et les variations de la provision pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2015			2014		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
Solde au début de l'exercice	— \$	18 \$	18 \$	— \$	25 \$	25 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice, montant net	—	—	—	—	8	8
Radiations, déduction faite des reprises	—	—	—	—	(15)	(15)
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	—	2	2	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	— \$	20 \$	20 \$	— \$	18 \$	18 \$

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

- e) **Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :**

	2015					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	4 252 \$	965 \$	279 \$	356 \$	416 \$	6 268 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	104	—	2	—	—	106
Autres classements	10	97	—	—	—	107
Autres produits et charges	—	—	—	(100)	(110)	(210)
	4 366	1 062	281	256	306	6 271
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13	—	—	—	—	13
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 000)	—	(409)	—	137	(2 272)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	249	—	249
	(1 987)	—	(409)	249	137	(2 010)
Total	2 379 \$	1 062 \$	(128) \$	505 \$	443 \$	4 261 \$

5. *Placements de portefeuille (suite)*

	2014					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	4 108 \$	948 \$	238 \$	319 \$	487 \$	6 100 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	47	—	11	—	—	58
Autres classements	18	25	—	—	—	43
Dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	(9)	(8)	—	—	—	(17)
Autres produits et charges	—	—	—	(75)	(99)	(174)
	<u>4 164</u>	<u>965</u>	<u>249</u>	<u>244</u>	<u>388</u>	<u>6 010</u>
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	72	—	—	—	—	72
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	6 533	—	480	—	180	7 193
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	262	—	262
	<u>6 605</u>	<u>—</u>	<u>480</u>	<u>262</u>	<u>180</u>	<u>7 527</u>
Total	<u>10 769 \$</u>	<u>965 \$</u>	<u>729 \$</u>	<u>506 \$</u>	<u>568 \$</u>	<u>13 537 \$</u>

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et comme des placements classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes et les produits tirés de la participation de la Compagnie dans IGM et Allianz Ireland. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements réalisés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

5. *Placements de portefeuille (suite)*

f) **Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :**

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	4 613 \$	4 288 \$
Ajouts	278	127
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	249	262
Cessions	(282)	(98)
Transfert dans les biens immobiliers occupés	—	(13)
Fluctuations des taux de change	379	56
Autres	—	(9)
Solde à la fin de l'exercice	5 237 \$	4 613 \$

g) **Actifs financiers transférés**

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la Compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la Compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Au 31 décembre 2015, la garantie versée à l'agent de prêt de la Compagnie ne comprenait aucun montant en trésorerie (16 \$ au 31 décembre 2014). De plus, l'agent de prêt indemnise la Compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2015, la juste valeur des titres que la Compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 6 833 \$ (5 890 \$ au 31 décembre 2014).

6. Fonds détenus par des assureurs cédants

Les fonds détenus par des assureurs cédants, qui se chiffraient à 15 512 \$ au 31 décembre 2015 (12 154 \$ au 31 décembre 2014), comprennent les ententes suivantes.

En 2015, Canada Life Limited, une filiale en propriété exclusive indirecte de la Compagnie, a conclu avec The Equitable Life Assurance Society (Equitable Life) une entente de réassurance à caractère indemnitaire visant la prise en charge des actifs et des passifs liés aux activités de rentes d'Equitable Life qui totalisent 1 620 \$.

En décembre 2015, une filiale de réassurance en propriété exclusive indirecte de la Compagnie a conclu une entente de rétrocession visant la prise en charge d'un bloc de passifs relatifs à des contrats d'investissement pour un montant total de 1 323 \$ sous forme de règlements échelonnés dont les échéances et les montants sont fixes. La filiale prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les fonds détenus par le réassureur cédant, auquel sont adossés les passifs relatifs aux contrats d'investissement associés. Si certaines conditions ne sont pas respectées, le réassureur cédant a le droit de récupérer la transaction de rétrocession.

En 2014, une filiale de réassurance en propriété exclusive indirecte de la Compagnie a conclu une entente de réassurance à caractère indemnitaire visant la prise en charge d'un bloc de rentes immédiates. En vertu de cette entente, la filiale doit déposer des montants auprès de la contrepartie, et la filiale prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les montants déposés.

6. *Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)*

En 2008, Canada Life International Re Limited (CLIRE), la filiale de réassurance irlandaise en propriété exclusive indirecte de la Compagnie, a conclu avec Standard Life, une société établie au Royaume-Uni qui offre des produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, une entente de réassurance à caractère indemnitaire visant la prise en charge d'un important bloc de rentes immédiates. En vertu de cette entente, CLIRE doit déposer des montants auprès de Standard Life, et CLIRE prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les montants déposés.

Les actifs visés par ces ententes sont présentés dans les fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés. Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

Au 31 décembre 2015, les dépôts de la Compagnie liés à ces quatre ententes se chiffraient à 13 830 \$ (10 758 \$ au 31 décembre 2014).

Le tableau suivant présente les fonds déposés aux termes de ces ententes ainsi que le risque de crédit qui s'y rapporte :

a) **Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :**

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	180 \$	180 \$	200 \$	200 \$
Obligations	13 472	13 472	10 397	10 397
Autres actifs	178	178	161	161
Total	13 830 \$	13 830 \$	10 758 \$	10 758 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des cessions en réassurance	13 222	13 222	10 386	10 386
Surplus	608	608	372	372
Total	13 830 \$	13 830 \$	10 758 \$	10 758 \$

b) **Le tableau suivant présente les dépôts au titre des fonds détenus par les assureurs cédants évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie (note 8) :**

	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	180 \$	— \$	— \$	180 \$
Obligations	—	13 472	—	13 472
Total	180 \$	13 472 \$	— \$	13 652 \$
2014				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	200 \$	— \$	— \$	200 \$
Obligations	—	10 397	—	10 397
Total	200 \$	10 397 \$	— \$	10 597 \$

6. *Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)*

c) **Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :**

	2015	2014
Obligations émises ou garanties par :		
Gouvernement fédéral du Canada	— \$	49 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	5	16
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	72	25
Autres gouvernements étrangers	3 224	1 923
Organismes gouvernementaux	561	548
Entités supranationales	195	167
Titres adossés à des actifs	319	260
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	117	107
Banques	1 967	1 944
Autres institutions financières	1 098	1 087
Matières premières	134	110
Communications	176	168
Produits de consommation courante	1 117	862
Produits et services industriels	398	174
Ressources naturelles	531	389
Biens immobiliers	932	778
Transport	328	231
Services publics	1 762	1 411
Divers	512	130
Total des obligations à long terme	13 448 \$	10 379 \$
Obligations à court terme	24	18
Total	13 472 \$	10 397 \$

d) **Qualité de l'actif**

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2015	2014
AAA	3 697 \$	2 312 \$
AA	3 405	2 944
A	5 186	4 194
BBB	798	596
BB ou inférieure	386	351
Total	13 472 \$	10 397 \$

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la Compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la Compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance.

La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Des lignes directrices en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquérir uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif. Les notations utilisées proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation.
- La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de polices pendant le délai de grâce stipulé au contrat d'assurance ou jusqu'au paiement complet ou à la résiliation de ce dernier. Les commissions versées aux agents et aux courtiers sont portées en déduction des sommes à recevoir, le cas échéant.
- La réassurance est obtenue auprès des contreparties ayant de bonnes notations, et l'application des principes directeurs établis chaque année par le conseil d'administration permet de gérer la concentration du risque de crédit. En outre, la capacité financière des réassureurs fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues par la direction.

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la Compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 813 \$	2 498 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	86 503	80 000
Disponibles à la vente	11 535	9 990
Prêts et créances	16 905	13 178
Prêts hypothécaires	22 021	20 546
Avances consenties aux titulaires de polices	8 694	7 711
Fonds détenus par des assureurs cédants ⁽¹⁾	15 512	12 154
Actifs au titre des cessions en réassurance	5 131	5 151
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 430	1 286
Débiteurs	1 420	1 172
Primes en voie de recouvrement	703	598
Actifs du compte de négociation	590	405
Créances liées à des contrats de location-financement	293	285
Autres actifs ⁽²⁾	772	715
Actifs dérivés	461	652
Total	174 783 \$	156 341 \$

⁽¹⁾ Ce poste comprend un montant de 13 830 \$ (10 758 \$ au 31 décembre 2014) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la Compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 6).

⁽²⁾ Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la Compagnie (note 13).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues par la Compagnie au 31 décembre 2015 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 107 \$ (52 \$ au 31 décembre 2014).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par secteur et par région :

	2015			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	5 745 \$	4 \$	31 \$	5 780 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	7 075	3 186	46	10 307
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	429	5 835	1 306	7 570
Autres gouvernements étrangers	206	7	12 470	12 683
Organismes gouvernementaux	3 242	—	2 112	5 354
Entités supranationales	415	5	680	1 100
Titres adossés à des actifs	2 607	3 581	595	6 783
Titres adossés à des créances				
hypothécaires résidentielles	64	204	230	498
Banques	1 852	382	2 854	5 088
Autres institutions financières	834	2 061	2 644	5 539
Matières premières	416	1 228	542	2 186
Communications	596	373	771	1 740
Produits de consommation				
courante	2 217	2 947	2 958	8 122
Produits et services industriels	1 210	1 708	1 170	4 088
Ressources naturelles	1 453	1 444	820	3 717
Biens immobiliers	1 502	786	3 228	5 516
Transport	2 406	1 298	1 100	4 804
Services publics	6 200	4 910	4 341	15 451
Divers	1 410	1 876	538	3 824
Total des obligations à long terme	39 879	31 835	38 436	110 150
Obligations à court terme	3 241	216	1 336	4 793
Total	43 120 \$	32 051 \$	39 772 \$	114 943 \$

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

	2014			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	5 356 \$	3 \$	46 \$	5 405 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 926	2 567	51	9 544
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	352	4 786	937	6 075
Autres gouvernements étrangers	198	24	11 865	12 087
Organismes gouvernementaux	2 895	—	2 021	4 916
Entités supranationales	433	8	643	1 084
Titres adossés à des actifs	2 648	3 161	789	6 598
Titres adossés à des créances				
hypothécaires résidentielles	52	236	206	494
Banques	2 025	346	2 747	5 118
Autres institutions financières	647	1 705	2 461	4 813
Matières premières	316	1 087	349	1 752
Communications	571	265	693	1 529
Produits de consommation				
courante	2 030	2 558	2 305	6 893
Produits et services industriels	1 078	1 292	718	3 088
Ressources naturelles	1 250	984	710	2 944
Biens immobiliers	1 407	452	2 849	4 708
Transport	1 967	985	898	3 850
Services publics	5 460	4 206	3 912	13 578
Divers	1 416	1 281	456	3 153
Total des obligations à long terme	37 027	25 946	34 656	97 629
Obligations à court terme	3 616	236	1 687	5 539
Total	40 643 \$	26 182 \$	36 343 \$	103 168 \$

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région :

	2015			
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	Total
Exploitation canadienne	1 962 \$	3 674 \$	7 055 \$	12 691 \$
Exploitation américaine	—	1 770	3 162	4 932
Exploitation européenne	—	377	4 021	4 398
Total	1 962 \$	5 821 \$	14 238 \$	22 021 \$

	2014			
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	Total
Exploitation canadienne	1 916 \$	3 660 \$	7 017 \$	12 593 \$
Exploitation américaine	—	1 324	2 888	4 212
Exploitation européenne	—	338	3 403	3 741
Total	1 916 \$	5 322 \$	13 308 \$	20 546 \$

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2015	2014
AAA	36 434 \$	34 332 \$
AA	20 364	18 954
A	35 623	31 133
BBB	20 984	17 370
BB ou inférieure	1 538	1 379
Total	114 943 \$	103 168 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

	2015	2014
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AAA	— \$	10 \$
AA	209	66
A	248	576
Dérivés négociés en Bourse	4	—
Total	461 \$	652 \$

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de dépréciation

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés :

	2015	2014
Moins de 30 jours	33 \$	7 \$
De 30 à 90 jours	2	5
Plus de 90 jours	3	3
Total	38 \$	15 \$

v) Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif :

	2015	2014
Polices avec participation	1 395 \$	1 186 \$
Polices sans participation	2 163	1 947
Total	3 558 \$	3 133 \$

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La Compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 69 % (environ 70 % en 2014) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La Compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. La Compagnie détient des liquidités de 350 \$ par l'intermédiaire de marges de crédit obtenues par Lifeco auprès de banques à charte canadiennes. De plus, la Compagnie dispose d'une facilité de crédit de 150 \$ par l'intermédiaire de la Great-West, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 \$ US auprès d'un syndicat de banques qui est mise à la disposition de Putnam, ainsi qu'une marge de crédit de 50 \$ US mise à la disposition de Great-West Financial.

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de la Compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	Paiements exigibles par période						Plus de 5 ans
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	5 417 \$	467 \$	300 \$	200 \$	— \$	500 \$	3 950 \$
Titres de fiducies de capital ⁽¹⁾	150	—	—	—	—	—	150
Obligations d'achat	227	85	45	33	30	27	7
Cotisations au titre des régimes de retraite	198	198	—	—	—	—	—
Total	5 992 \$	750 \$	345 \$	233 \$	30 \$	527 \$	4 107 \$

⁽¹⁾ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la Compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 50 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la Compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la Compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La Compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. De plus, les dettes de la Compagnie sont principalement libellées en dollars canadiens. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la Compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la Compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Tout actif en devises qui est acquis afin de couvrir un passif est généralement reconverti dans la monnaie du passif en question au moyen d'un contrat de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), la Compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La Compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la Compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,18 % (0,18 % en 2014). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la Compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la Compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires :

- Une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.
- Une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon la Compagnie, devraient être couverts par des provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ayant une incidence sur le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Compagnie :

- L'incidence d'une augmentation immédiate de 1 % de la partie inférieure ou supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions correspondrait à une diminution d'environ 163 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle donnerait lieu à une augmentation d'environ 109 \$ du bénéfice net.
- L'incidence d'une diminution immédiate de 1 % de la partie inférieure ou supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions correspondrait à une hausse d'environ 614 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une diminution d'environ 430 \$ du bénéfice net.

iii) *Risque lié aux marchés boursiers*

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la Compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, la Compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Une remontée de 10 % des valeurs des actions donnerait lieu à une diminution supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 53 \$, donnant lieu à son tour à une augmentation du bénéfice net d'environ 45 \$. Un recul de 10 % des valeurs des actions entraînerait une augmentation supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 139 \$, entraînant à son tour une diminution du bénéfice net d'environ 108 \$.

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. L'incidence d'une augmentation de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une diminution d'environ 534 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une augmentation du bénéfice net d'environ 433 \$. L'incidence d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une augmentation d'environ 573 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui entraînerait une diminution du bénéfice net d'environ 457 \$.

8. Évaluation à la juste valeur

La Compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur sont compris dans le niveau 2.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

Actifs évalués à la juste valeur	2015			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 813 \$	— \$	— \$	2 813 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	86 493	10	86 503
Actions	6 573	8	66	6 647
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 573	86 501	76	93 150
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	11 534	1	11 535
Actions	56	—	1	57
Total des actifs financiers disponibles à la vente	56	11 534	2	11 592
Immeubles de placement	—	—	5 237	5 237
Dérivés ⁽¹⁾	4	457	—	461
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation	381	204	5	590
Total des actifs évalués à la juste valeur	9 827 \$	98 696 \$	5 320 \$	113 843 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽²⁾	3 \$	2 621 \$	— \$	2 624 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	2 153	27	2 180
Total des passifs évalués à la juste valeur	3 \$	4 774 \$	27 \$	4 804 \$

(1) Compte non tenu de garanties reçues de 107 \$.

(2) Compte non tenu de garanties données de 608 \$.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la Compagnie au cours de la période considérée.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Actifs évalués à la juste valeur	2014			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 498 \$	— \$	— \$	2 498 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	79 914	86	80 000
Actions	6 594	6	17	6 617
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 594	79 920	103	86 617
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	9 989	1	9 990
Actions	49	—	1	50
Total des actifs financiers disponibles à la vente	49	9 989	2	10 040
Immeubles de placement	—	—	4 613	4 613
Dérivés ⁽¹⁾	1	651	—	652
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation	262	143	—	405
Autres ⁽²⁾	16	—	—	16
Total des actifs évalués à la juste valeur	9 420 \$	90 703 \$	4 718 \$	104 841 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽³⁾	4 \$	1 191 \$	— \$	1 195 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	829	28	857
Autres passifs	16	—	—	16
Total des passifs évalués à la juste valeur	20 \$	2 020 \$	28 \$	2 068 \$

(1) Compte non tenu de garanties reçues de 52 \$.

(2) Compte tenu d'une garantie en trésorerie en vertu d'ententes de prêt de titres.

(3) Compte non tenu de garanties données de 273 \$.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la Compagnie au cours de la période considérée.

8. *Évaluation à la juste valeur (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Compagnie a utilisé des données du niveau 3 :

	2015							
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation ⁽⁴⁾	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investis- sement
Solde au début de l'exercice	86 \$	1 \$	17 \$	1 \$	4 613 \$	— \$	4 718 \$	28 \$
Total des profits								
Compris dans le bénéfice net	5	—	7	—	249	—	261	—
Compris dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	—	—	—	—	379	—	379	—
Achats	—	—	50	—	278	5	333	—
Ventes	—	—	(4)	—	(282)	—	(286)	—
Remboursements	(47)	—	—	—	—	—	(47)	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	(1)
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(34)	—	(4)	—	—	—	(38)	—
Solde à la fin de l'exercice	10 \$	1 \$	66 \$	1 \$	5 237 \$	5 \$	5 320 \$	27 \$
Total des profits pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	5 \$	— \$	7 \$	— \$	249 \$	— \$	261 \$	— \$
Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2015	5 \$	— \$	7 \$	— \$	243 \$	— \$	255 \$	— \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

(4) Comprennent des titres de capitaux propres non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la Compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2014							
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation ⁽⁴⁾	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement
Solde au début de l'exercice	333 \$	24 \$	24 \$	1 \$	4 288 \$	21 \$	4 691 \$	30 \$
Total des profits (pertes)								
Compris dans le bénéfice net	6	—	(1)	—	262	1	268	—
Compris dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	—	1	—	—	56	—	57	—
Achats	33	—	8	—	127	—	168	—
Ventes	—	—	(13)	—	(98)	(22)	(133)	—
Remboursements	(1)	—	—	—	—	—	(1)	—
Transfert dans les biens immobiliers occupés	—	—	—	—	(13)	—	(13)	—
Autres	—	—	—	—	(9)	—	(9)	(2)
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(285)	(24)	(1)	—	—	—	(310)	—
Solde à la fin de l'exercice	86 \$	1 \$	17 \$	1 \$	4 613 \$	— \$	4 718 \$	28 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	6 \$	— \$	(1) \$	— \$	262 \$	1 \$	268 \$	— \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2014	6 \$	— \$	(3) \$	— \$	229 \$	1 \$	233 \$	— \$

- (1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits de change latents.
- (2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs et des fonds distincts.
- (3) Comprennent les placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.
- (4) Comprennent des titres de capitaux propres non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la Compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

8. *Évaluation à la juste valeur (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 3,2 % à 10,0 % Fourchette de 4,8 % à 8,3 % Moyenne pondérée de 3,9 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

	2015				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	— \$	18 145 \$	108 \$	— \$	18 253 \$
Prêts hypothécaires	—	23 446	—	—	23 446
Total des prêts et créances au titre des actifs financiers	—	41 591	108	—	41 699
Autres actions ⁽¹⁾	325	—	—	276	601
Total des actifs présentés à la juste valeur	325 \$	41 591 \$	108 \$	276 \$	42 300 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Déventures et autres instruments d'emprunt	467 \$	5 565 \$	— \$	— \$	6 032 \$
Titres de fiducies de capital	—	215	—	—	215
Total des passifs présentés à la juste valeur	467 \$	5 780 \$	— \$	— \$	6 247 \$

⁽¹⁾ Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans IGM, une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2014				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	— \$	14 533 \$	126 \$	— \$	14 659 \$
Prêts hypothécaires	—	22 167	—	—	22 167
Total des prêts et créances au titre des actifs financiers	—	36 700	126	—	36 826
Autres actions ⁽¹⁾	426	—	—	238	664
Total des actifs présentés à la juste valeur	426 \$	36 700 \$	126 \$	238 \$	37 490 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débentures et autres instruments d'emprunt					
	526 \$	5 506 \$	70 \$	— \$	6 102 \$
Titres de fiducies de capital	—	220	—	—	220
Total des passifs présentés à la juste valeur	526 \$	5 726 \$	70 \$	— \$	6 322 \$

⁽¹⁾ Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans IGM, une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, ainsi que la coentreprise GloHealth, une compagnie d'assurance-maladie qui exerce ses activités en Irlande et dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable.

9. Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La Compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des Bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de la Compagnie font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre la Compagnie et ses contreparties en cas de défaillance.

9. Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires (suite)

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la Compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2015			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾		Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾		
Instruments financiers (actifs)				
Instruments financiers dérivés	461 \$	(302) \$	(104) \$	55 \$
Prises en pension de titres ⁽³⁾	43	—	(43)	—
Total des instruments financiers (actifs)	504 \$	(302) \$	(147) \$	55 \$
Instruments financiers (passifs)				
Instruments financiers dérivés	2 624 \$	(302) \$	(586) \$	1 736 \$
Total des instruments financiers (passifs)	2 624 \$	(302) \$	(586) \$	1 736 \$
	2014			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers (actifs)				
Instruments financiers dérivés	652 \$	(302) \$	(51) \$	299 \$
Prises en pension de titres ⁽³⁾	44	—	(44)	—
Total des instruments financiers (actifs)	696 \$	(302) \$	(95) \$	299 \$
Instruments financiers (passifs)				
Instruments financiers dérivés	1 195 \$	(302) \$	(260) \$	633 \$
Total des instruments financiers (passifs)	1 195 \$	(302) \$	(260) \$	633 \$

(1) Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la Compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

(2) Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues à l'égard de prises en pension de titres sont détenues par un tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 107 \$ (52 \$ au 31 décembre 2014), un montant de 44 \$ a été reçu à l'égard de prises en pension de titres (45 \$ au 31 décembre 2014) et un montant de 671 \$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (299 \$ au 31 décembre 2014).

(3) Les actifs liés aux prises en pension de titres sont compris dans les obligations dans les bilans consolidés.

10. Actifs donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance

Le montant des actifs inclus dans le bilan de la Compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 645 \$ (598 \$ au 31 décembre 2014).

11. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

- i) La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	5 855 \$	5 812 \$
Acquisitions d'entreprises	—	50
Fluctuations des taux de change	58	(7)
Solde à la fin de l'exercice	5 913 \$	5 855 \$

Le cumul des pertes de valeur du goodwill et les variations de ce cumul se présentent comme suit :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	1 043 \$	953 \$
Fluctuations des taux de change	198	90
Solde à la fin de l'exercice	1 241 \$	1 043 \$

- ii) Pour chacun des trois secteurs opérationnels, le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Lifeco n'affecte pas les montants négligeables de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée indéterminée à de multiples groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	2015	2014
Exploitation canadienne		
Assurance collective	1 047 \$	1 047 \$
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	2 740	2 740
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	1 915	1 887
Réassurance	1	1
Exploitation américaine		
Services financiers	210	180
Total	5 913 \$	5 855 \$

11. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 4 036 \$ (3 625 \$ en 2014) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2015			Total
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	
Coût				
Solde au début de l'exercice	921 \$	2 592 \$	354 \$	3 867 \$
Acquisitions d'entreprises	—	3	—	3
Fluctuations des taux de change	99	424	—	523
Solde à la fin de l'exercice	1 020 \$	3 019 \$	354 \$	4 393 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(140) \$	(939) \$	— \$	(1 079) \$
Fluctuations des taux de change	(22)	(177)	—	(199)
Solde à la fin de l'exercice	(162) \$	(1 116) \$	— \$	(1 278) \$
Valeur comptable nette	858 \$	1 903 \$	354 \$	3 115 \$
2014				
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	893 \$	2 398 \$	354 \$	3 645 \$
Fluctuations des taux de change	28	194	—	222
Solde à la fin de l'exercice	921 \$	2 592 \$	354 \$	3 867 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(132) \$	(858) \$	— \$	(990) \$
Fluctuations des taux de change	(8)	(81)	—	(89)
Solde à la fin de l'exercice	(140) \$	(939) \$	— \$	(1 079) \$
Valeur comptable nette	781 \$	1 653 \$	354 \$	2 788 \$

11. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

- ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées aux groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2015	2014
Exploitation canadienne		
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	973 \$	973 \$
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	246	221
Exploitation américaine		
Gestion d'actifs	1 896	1 594
Total	3 115 \$	2 788 \$

- iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2015			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	9 à 20 ans	30 ans	3 à 10 ans	
Période d'amortissement moyenne pondérée restante	9 ans	18 ans	—	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	745 \$	109 \$	864 \$	1 718 \$
Ajouts	—	—	161	161
Fluctuations des taux de change	65	9	81	155
Solde à la fin de l'exercice	810 \$	118 \$	1 106 \$	2 034 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(338) \$	(42) \$	(501) \$	(881) \$
Pertes de valeur	—	—	(2)	(2)
Fluctuations des taux de change	(31)	(3)	(50)	(84)
Amortissement	(49)	(4)	(93)	(146)
Solde à la fin de l'exercice	(418) \$	(49) \$	(646) \$	(1 113) \$
Valeur comptable nette	392 \$	69 \$	460 \$	921 \$

11. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

	2014			Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	
Période d'amortissement	9 à 20 ans	30 ans	3 à 10 ans	
Période d'amortissement moyenne pondérée restante	10 ans	19 ans	—	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	707 \$	110 \$	709 \$	1 526 \$
Acquisitions d'entreprises	18	—	—	18
Ajouts	—	—	120	120
Cessions	—	—	(16)	(16)
Fluctuations des taux de change	20	(1)	32	51
Autres	—	—	19	19
Solde à la fin de l'exercice	745 \$	109 \$	864 \$	1 718 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(280) \$	(38) \$	(407) \$	(725) \$
Pertes de valeur	—	—	(7)	(7)
Fluctuations des taux de change	(11)	—	(20)	(31)
Cessions	—	—	14	14
Amortissement	(47)	(4)	(81)	(132)
Solde à la fin de l'exercice	(338) \$	(42) \$	(501) \$	(881) \$
Valeur comptable nette	407 \$	67 \$	363 \$	837 \$

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la Compagnie affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en Bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2015, la Compagnie a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2015. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

12. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation :

	2015	2014
Valeur comptable au début de l'exercice	671 \$	634 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(52)	(44)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	619	590
Ajouts	10	13
Pertes de valeur	(1)	—
Cessions	(1)	—
Transférés hors des immeubles de placement	—	13
Amortissement	(9)	(8)
Change	35	11
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	653 \$	619 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 298 \$ au 31 décembre 2015 (228 \$ au 31 décembre 2014).

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles par région :

	2015	2014
Exploitation canadienne	531 \$	507 \$
Exploitation américaine	277	212
Exploitation européenne	143	128
Total	951 \$	847 \$

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

13. Autres actifs

	2015	2014
Coûts d'acquisition différés ⁽¹⁾	704 \$	685 \$
Actifs du compte de négociation ⁽²⁾	590	405
Créances liées à des contrats de location-financement	293	285
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 24)	250	275
Charges payées d'avance	103	92
Autres actifs divers ⁽¹⁾	703	626
Total	2 643 \$	2 368 \$

(1) Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé pour 41 \$ d'autres actifs qui étaient à l'origine classés à titre d'autres actifs divers, les classant ainsi au titre des coûts d'acquisition différés au 31 décembre 2014 (37 \$ au 1^{er} janvier 2014), dans le but de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

(2) Ce poste comprend des obligations d'un montant de 124 \$ et des actions d'un montant de 466 \$ au 31 décembre 2015 (obligations d'un montant de 78 \$, et actions d'un montant de 327 \$ au 31 décembre 2014).

13. *Autres actifs (suite)*

Le total d'autres actifs d'un montant de 1 421 \$ (1 151 \$ au 31 décembre 2014) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Coûts d'acquisition différés

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	685 \$	724 \$
Ajouts	120	119
Amortissement	(111)	(102)
Fluctuations des taux de change	66	3
Cessions	(56)	(59)
Solde à la fin de l'exercice	704 \$	685 \$

Créances liées à des contrats de location-financement

La Compagnie a un contrat de location-financement relatif à une propriété au Canada qui a été louée pour une durée de 25 ans. La Compagnie a deux contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour une durée de 35 ans.

Le tableau suivant présente le total des créances liées à des contrats de location-financement pour les trois propriétés :

	2015	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Un an	25 \$	23 \$
Plus de un an à cinq ans	95	77
Plus de cinq ans	590	193
	710	293
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	417	—
Total des créances liées à des contrats de location-financement	293 \$	293 \$

Le taux de rendement interne des contrats, qui s'établit entre 5,4 % et 7,5 %, est fixé à la date du contrat et demeurera fixe pour la durée du contrat.

14. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, la Compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la Compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la Compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la Compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la Compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la Compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 1 390 \$ au 31 décembre 2015 (1 012 \$ au 31 décembre 2014).

Dans les comptes consolidés de résultat, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la Compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les comptes consolidés de résultat.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées à la valeur de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la Compagnie liée à ces fonds. La Compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre son exposition à ces garanties, la Compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, la Compagnie offre des rentes variables assorties de garanties de retrait minimum au décès par l'intermédiaire de Great-West Financial. La plupart prennent la forme de primes au décès, et la garantie vient à échéance lorsque le titulaire de la police atteint 70 ans.

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

En Europe, la Compagnie offre des produits unitaires à profit par l'entremise de la Canada-Vie et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement par l'entremise d'Irish Life. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais offrent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

La Compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada, aux États-Unis et en Allemagne. Les produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la Compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2015, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 3 488 \$ (3 016 \$ au 31 décembre 2014).

Le tableau suivant présente l'exposition de la Compagnie à ces garanties :

	2015			
	Insuffisance des placements par type de prestations			
	Revenu	Échéance	Décès	Total ⁽¹⁾
Exploitation canadienne	— \$	48 \$	213 \$	213 \$
Exploitation américaine	28	—	55	83
Exploitation européenne	444	—	473	914
Total	472 \$	48 \$	741 \$	1 210 \$
	2014			
	Insuffisance des placements par type de prestations			
	Revenu	Échéance	Décès	Total ⁽¹⁾
Exploitation canadienne	— \$	30 \$	97 \$	97 \$
Exploitation américaine	1	—	43	44
Exploitation européenne	351	36	72	422
Total	352 \$	66 \$	212 \$	563 \$

⁽¹⁾ Les titulaires ne peuvent recevoir une rente immédiate au titre d'une police que si l'un des trois événements suivants survient : le choix de prestations de revenu, l'échéance ou le décès. Le total de l'insuffisance mesure l'exposition à un moment précis, en supposant que l'événement le plus coûteux pour chaque police survienne le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

L'insuffisance des placements mesure l'exposition, à un moment donné, à un événement déclencheur (soit le choix de recevoir des prestations de revenu, l'échéance ou le décès), en supposant qu'il survienne le 31 décembre 2015. Le coût réel pour la Compagnie dépendra de la survenance de l'élément déclencheur et des valeurs de marché à ce moment. Les sinistres réels avant impôt liés à ces garanties se sont chiffrés à environ 15 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (10 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014), la majeure partie de ces sinistres étant issue de l'exploitation européenne.

Se reporter à la rubrique Gestion du risque et pratiques relatives au contrôle du rapport de gestion daté du 31 décembre 2015 de la Compagnie pour obtenir plus de renseignements sur l'exposition au risque inhérent aux garanties de la Compagnie et sur la façon dont elle gère ces risques.

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la Compagnie exerce ses activités :

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 656 \$	11 052 \$
Obligations	42 160	37 912
Prêts hypothécaires	2 596	2 508
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	80 829	68 911
Fonds communs de placement	50 101	46 707
Immeubles de placement	10 839	9 533
	198 181	176 623
Produits à recevoir	382	364
Autres passifs	(1 759)	(3 033)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	1 390	1 012
Total	198 194 \$	174 966 \$

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	174 966 \$	160 779 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	21 592	20 909
Produits nets tirés des placements	2 855	2 997
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	4 780	5 683
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	(2 938)	5 301
Profits latents attribuables aux fluctuations des taux de change	12 933	826
Retraits des titulaires de polices	(21 934)	(21 057)
Acquisitions d'entreprises (note 3)	5 465	—
Placement des fonds distincts dans le fonds général	43	(382)
Placement du fonds général dans les fonds distincts	(11)	(401)
Virement du fonds général, montant net	65	71
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	378	240
Total	23 228	14 187
Solde à la fin de l'exercice	198 194 \$	174 966 \$

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2015	2014
Produits nets tirés des placements	2 855 \$	2 997 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	4 780	5 683
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	(2 938)	5 301
Profits latents attribuables aux fluctuations des taux de change	12 933	826
Total	17 630	14 807
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	17 630	14 807
Montant net	— \$	— \$

d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 8)

	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts⁽¹⁾	120 283 \$	67 333 \$	11 765 \$	199 381 \$

(1) Compte non tenu d'un montant de 1 187 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ⁽¹⁾	112 189 \$	54 942 \$	10 390 \$	177 521 \$

(1) Compte non tenu d'un montant de 2 555 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2015, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 412 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (2 234 \$ transférés du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2014), car la Compagnie avait été en mesure d'obtenir des prix cotés observables sur des marchés actifs.

Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur et pour lesquels la Compagnie ne peut évaluer les actifs sous-jacents.

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la Compagnie a utilisé les données du niveau 3 :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	10 390 \$	9 298 \$
Total des profits inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	1 039	782
Achats	944	919
Ventes	(607)	(603)
Transferts vers le niveau 3	—	4
Transferts hors du niveau 3	(1)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	11 765 \$	10 390 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la Compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la Compagnie, et la Compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2015, les honoraires et autres produits que la Compagnie a gagnés en raison de ses participations dans ces entités structurées se sont chiffrés à 4 291 \$ (3 813 \$ en 2014).

Au 31 décembre 2015, les autres actifs (note 13) comprenaient des placements de 501 \$ (327 \$ au 31 décembre 2014) que la Compagnie a effectués dans des obligations et des actions de fonds commandités par Putnam, ainsi que des placements de 89 \$ (78 \$ au 31 décembre 2014) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commandités en Europe.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

	2015		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	158 492 \$	5 131 \$	153 361 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	2 180	—	2 180
Total	160 672 \$	5 131 \$	155 541 \$

	2014		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	145 198 \$	5 151 \$	140 047 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	857	—	857
Total	146 055 \$	5 151 \$	140 904 \$

b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2015		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	32 072 \$	(419) \$	32 491 \$
Exploitation américaine	12 278	16	12 262
Exploitation européenne	1 519	—	1 519
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	28 162	794	27 368
Exploitation américaine	27 625	339	27 286
Exploitation européenne	59 016	4 401	54 615
Total	160 672 \$	5 131 \$	155 541 \$

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2014		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	31 181 \$	(156) \$	31 337 \$
Exploitation américaine	10 362	12	10 350
Exploitation européenne	1 377	—	1 377
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	28 094	832	27 262
Exploitation américaine	22 611	233	22 378
Exploitation européenne	52 430	4 230	48 200
Total	146 055 \$	5 151 \$	140 904 \$

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres :

	2015					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions ⁽¹⁾	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	15 332 \$	7 816 \$	4 112 \$	1 341 \$	3 471 \$	32 072 \$
Exploitation américaine	5 887	485	—	—	5 906	12 278
Exploitation européenne	1 087	40	154	71	167	1 519
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	18 848	3 839	1 732	7	3 736	28 162
Exploitation américaine	23 023	3 813	—	—	789	27 625
Exploitation européenne	32 985	4 358	226	3 342	18 105	59 016
Autres	12 045	941	—	65	200 952	214 003
Total des capitaux propres	5 736	729	1 649	411	16 735	25 260
Total de la valeur comptable	114 943 \$	22 021 \$	7 873 \$	5 237 \$	249 861 \$	399 935 \$
Juste valeur	116 291 \$	23 446 \$	7 305 \$	5 237 \$	249 861 \$	402 140 \$

(1) Sont exclues de la juste valeur les actions classées comme disponibles à la vente et comptabilisées au coût lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2014					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions ⁽¹⁾	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	13 856 \$	7 810 \$	4 270 \$	1 167 \$	4 078 \$	31 181 \$
Exploitation américaine	5 080	278	—	—	5 004	10 362
Exploitation européenne	968	38	144	63	164	1 377
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	18 991	3 941	1 740	5	3 417	28 094
Exploitation américaine	18 678	3 330	—	—	603	22 611
Exploitation européenne	30 723	3 702	191	2 738	15 076	52 430
Autres	9 998	690	4	107	177 958	188 757
Total des capitaux propres	4 874	757	1 471	533	14 262	21 897
Total de la valeur comptable	<u>103 168 \$</u>	<u>20 546 \$</u>	<u>7 820 \$</u>	<u>4 613 \$</u>	<u>220 562 \$</u>	<u>356 709 \$</u>
Juste valeur	<u>104 649 \$</u>	<u>22 167 \$</u>	<u>7 331 \$</u>	<u>4 613 \$</u>	<u>220 562 \$</u>	<u>359 322 \$</u>

⁽¹⁾ Sont exclues de la juste valeur les actions classées comme disponibles à la vente et comptabilisées au coût lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

	2015			
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	42 893 \$	(144) \$	43 037 \$	
Incidence des nouvelles affaires	23	—	23	
Variations normales des affaires en vigueur	1 046	(70)	1 116	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(276)	(192)	(84)	
Incidence des fluctuations des taux de change	2 158	3	2 155	
Solde à la fin de l'exercice	45 844 \$	(403) \$	46 247 \$	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	102 305 \$	5 295 \$	97 010 \$	140 047 \$
Incidence des nouvelles affaires	4 380	126	4 254	4 277
Variations normales des affaires en vigueur	(5 711)	(178)	(5 533)	(4 417)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(489)	(78)	(411)	(495)
Transfert d'affaires avec des parties externes	1 588	(2)	1 590	1 590
Incidence des fluctuations des taux de change	10 575	371	10 204	12 359
Solde à la fin de l'exercice	112 648 \$	5 534 \$	107 114 \$	153 361 \$

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2014			
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	39 663 \$	(121) \$	39 784 \$	
Incidence des nouvelles affaires	20	—	20	
Variations normales des affaires en vigueur	2 312	8	2 304	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(42)	(32)	(10)	
Incidence des fluctuations des taux de change	940	1	939	
Solde à la fin de l'exercice	<u>42 893 \$</u>	<u>(144) \$</u>	<u>43 037 \$</u>	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	91 511 \$	5 191 \$	86 320 \$	126 104 \$
Incidence des nouvelles affaires	6 062	152	5 910	5 930
Variations normales des affaires en vigueur	2 588	162	2 426	4 730
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(440)	(24)	(416)	(426)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(100)	(25)	(75)	(75)
Incidence des fluctuations des taux de change	2 684	(161)	2 845	3 784
Solde à la fin de l'exercice	<u>102 305 \$</u>	<u>5 295 \$</u>	<u>97 010 \$</u>	<u>140 047 \$</u>

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

Le 15 mai 2014, le Conseil des normes actuarielles du Canada a publié les normes de pratique (les normes), qui sont entrées en vigueur le 15 octobre 2014 et qui reflètent les révisions apportées aux hypothèses de réinvestissement économique utilisées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

En 2015, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été l'incidence des fluctuations des taux de change de 12 359 \$, l'incidence des nouvelles affaires de 4 277 \$ et les transferts d'affaires en provenance de parties externes, ou vers celles-ci, de 1 590 \$, lesquels tiennent essentiellement à l'acquisition des activités de rentes d'Equitable Life au premier trimestre de 2015. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par des baisses causées par les variations normales des affaires en vigueur de 4 417 \$ qui découlent principalement de la variation de la juste valeur, ainsi que par les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses d'une incidence de 495 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 411 \$ en 2015 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Ce montant comprend une diminution de 50 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une diminution de 331 \$ enregistrée par l'exploitation européenne et une diminution de 30 \$ enregistrée par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 159 \$, la révision des hypothèses économiques de 15 \$ et la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 12 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 85 \$, et au raffinement de la modélisation de 49 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 292 \$, la révision des hypothèses économiques de 184 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 12 \$ et la révision d'autres provisions de 10 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 64 \$, à la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 55 \$, au raffinement de la modélisation de 37 \$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 11 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses économiques de 30 \$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 8 \$, facteurs partiellement contrebalancés par une augmentation attribuable à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 6 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 84 \$ en 2015 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par les provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 4 991 \$, par la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 545 \$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 412 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la baisse du rendement des placements de 5 527 \$, à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 188 \$ et au raffinement de la modélisation de 149 \$.

En 2014, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des nouvelles affaires de 5 930 \$, les variations normales des affaires en vigueur de 4 730 \$ qui découlent principalement de la variation de la juste valeur, ainsi que l'incidence des fluctuations des taux de change de 3 784 \$. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par des diminutions attribuables aux mesures prises par la direction et aux modifications des hypothèses, dont l'incidence s'est chiffrée à 426 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 416 \$ en 2014 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 193 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une diminution de 135 \$ enregistrée par l'exploitation européenne et une diminution de 88 \$ enregistrée par l'exploitation américaine.

15. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par le raffinement de la modélisation de 83 \$, la révision des hypothèses économiques, y compris la modification des normes, de 77 \$, la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 60 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 44 \$, la révision des charges d'impôt et des frais de 10 \$ et la révision d'autres provisions de 6 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 62 \$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 25 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 110 \$, la révision des hypothèses financières, y compris à l'égard du changement de normes de 107 \$, le raffinement de la modélisation de 63 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 22 \$, facteurs contrebalancés en partie par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 142 \$, à la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 20 \$ et à la révision d'autres provisions de 5 \$.

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 103 \$, la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 67 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 6 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables au raffinement de la modélisation de 51 \$ et à la révision des hypothèses économiques, y compris la modification des normes, de 37 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 10 \$ en 2014 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la hausse du rendement des placements de 152 \$, la révision des charges d'impôt et des frais de 144 \$, par le raffinement de la modélisation de 68 \$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 20 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la hausse des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 360 \$, à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 13 \$ et à la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 1 \$.

d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	857 \$	889 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(89)	(78)
Résultats au chapitre de l'investissement	18	43
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	7	(10)
Transfert d'affaires avec des parties externes	1 330	—
Incidence des fluctuations des taux de change	57	13
Solde à la fin de l'exercice	2 180 \$	857 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré.

Les transferts d'affaires avec des parties externes effectués en 2015 découlent principalement d'une entente de rétrocession visant la prise en charge d'un bloc de passifs relatifs à des contrats d'investissement sous forme de règlements échelonnés dont les échéances et les montants sont fixes. Se reporter à la note 6 pour obtenir davantage de renseignements.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices

i) Primes reçues

	2015	2014
Primes directes	22 120 \$	19 926 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	6 009	4 760
Total	28 129 \$	24 686 \$

ii) Prestations aux titulaires de polices

	2015	2014
Prestations directes	15 880 \$	14 892 \$
Prestations liées à la réassurance prise en charge	6 673	4 471
Total	22 553 \$	19 363 \$

f) Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la Compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les normes de pratique actuarielle ont été modifiées en 2011 afin de supprimer l'obligation dictant que, pour l'assurance-vie, les réductions faites aux passifs en raison de l'amélioration des hypothèses au chapitre de la mortalité doivent être contrebalancées par un montant équivalent en provisions pour écarts défavorables. Des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité chez les rentiers.

Morbidité

La Compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la Compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Réassurance IARD

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London (le GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de l'assurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été établis au moyen de techniques d'évaluation des flux de trésorerie, notamment l'actualisation. Ils sont fondés sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. Dans certains cas, la direction du GRL rajuste les montants présentés dans les états de cession afin de tenir compte de l'interprétation de l'entente par la direction. Le recours à des audits et à d'autres moyens d'atténuation des pertes permet d'éliminer les écarts. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque traité de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 7c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la Compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. La Compagnie est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La Compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la Compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la Compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La Compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités rajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

g) Gestion du risque

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

La Compagnie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La Compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la Compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net après impôt	
	2015	2014
Mortalité – augmentation de 2 %	(282) \$	(238) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(314) \$	(272) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(225) \$	(220) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	— \$	— \$
Baisse de 1 %	— \$	— \$
Variation de la fourchette des taux d'intérêt		
Hausse de 1 %	109 \$	41 \$
Baisse de 1 %	(430) \$	(383) \$
Fluctuations des marchés boursiers		
Hausse de 10 %	45 \$	34 \$
Baisse de 10 %	(108) \$	(113) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	433 \$	355 \$
Baisse de 1 %	(457) \$	(372) \$
Charges – augmentation de 5 %	(108) \$	(99) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(602) \$	(568) \$

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	2015			2014		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	60 234 \$	375 \$	59 859 \$	59 275 \$	676 \$	58 599 \$
Exploitation américaine	39 903	355	39 548	32 973	245	32 728
Exploitation européenne	60 535	4 401	56 134	53 807	4 230	49 577
Total	160 672 \$	5 131 \$	155 541 \$	146 055 \$	5 151 \$	140 904 \$

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les traités de réassurance ne libèrent pas la Compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la Compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la Compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains traités de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la Compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

16. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2015	2014
Charges d'exploitation :		
Intérêts sur les marges de crédit à l'exploitation et les instruments d'emprunt à court terme	5 \$	3 \$
Charges financières :		
Intérêts sur les débetures à long terme et les autres instruments d'emprunt	260	265
Intérêts sur les titres de fiducies de capital	11	11
Autres	27	25
	298	301
Total	303 \$	304 \$

17. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À court terme				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 0,213 % à 0,223 % (0,21 % à 0,22 % au 31 décembre 2014), non garantis	129 \$	129 \$	114 \$	114 \$
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au LIBOR majoré de 0,70 % ou au taux préférentiel d'emprunt des É.-U. (245 \$ US; 355 \$ US au 31 décembre 2014), non garantie	338	338	412	412
Total à court terme	467	467	526	526
À long terme				
Capital:				
Lifeco				
Débentures à 6,14 %, exigibles le 21 mars 2018, non garanties	200	220	200	226
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	192	264	192	268
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	391	527	391	536
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	438	342	450
Débentures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	499	561	498	557
Débentures à 2,50 %, exigibles le 18 avril 2023, non garanties (500 €)	745	798	695	773
	2 369	2 808	2 318	2 810
Canada-Vie				
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	127	100	129
Irish Life				
Débentures subordonnées de 200 € à 5,25 %, exigibles le 8 février 2017, comprend les swaps à taux fixe – taux variables connexes, non garanties	311	324	298	313
Emprunt hypothécaire de 50 € à 2,3 %, échu en 2015	—	—	70	70
	311	324	368	383
Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP				
Débentures différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, non garanties (175 \$ US)	238	282	200	230
Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP II				
Débentures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 7,153 % jusqu'au 16 mai 2016 et, par la suite, à un taux de 2,538 % majoré du LIBOR à trois mois, non garanties (300 \$ US)	414	412	348	354
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP				
Débentures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'au 21 juin 2017 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties	998	1 052	997	1 087
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II				
Débentures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'au 26 juin 2018 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	498	560	498	583
Total à long terme	4 928	5 565	4 829	5 576
Total	5 395 \$	6 032 \$	5 355 \$	6 102 \$

18. Titres de fiducies de capital

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)				
à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150 \$	215 \$	150 \$	220 \$
Rajustement à la juste valeur lié à l'acquisition	11	—	12	—
Total	161 \$	215 \$	162 \$	220 \$

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat (note 16). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

19. Autres passifs

	2015	2014
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 24)	1 261 \$	1 313 \$
Découverts bancaires	479	447
Provisions au titre des produits différés	437	429
Autres	1 190	910
Total	3 367 \$	3 099 \$

Un montant de 1 669 \$ (1 357 \$ au 31 décembre 2014) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	429 \$	451 \$
Ajouts	42	57
Amortissement	(39)	(38)
Fluctuations des taux de change	51	10
Cessions	(46)	(51)
Solde à la fin de l'exercice	437 \$	429 \$

20. Participations ne donnant pas le contrôle

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la Compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial et Putnam.

Les participations ne donnant pas le contrôle liées au surplus attribuable au compte de participation représentent la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la Compagnie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent la participation de Nippon Life dans PanAgora, une filiale de Putnam, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle relatives aux actions émises et en circulation de Putnam et de PanAgora détenues par les employés dans le cadre de leurs régimes de rémunération fondée sur des actions respectifs.

a) Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam et leurs filiales qui figurent dans les comptes consolidés de résultat et les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	2015	2014
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices		
Great-West	177 \$	162 \$
London Life	844	837
Canada-Vie	349	314
Great-West Financial	4	4
	1 374	1 317
Participations des titulaires de polices		
Great-West	(150)	(142)
London Life	(805)	(806)
Canada-Vie	(301)	(277)
Great-West Financial	(4)	(3)
	(1 260)	(1 228)
Bénéfice net – compte de participation	114	89
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	9	4
Total	123 \$	93 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam et leurs filiales et qui figure dans les autres éléments du résultat global s'est chiffré à 57 \$ (33 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014).

b) La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle s'établit comme suit :

	2015	2014
Surplus attribuable au compte de participation de filiales :		
Great-West	607 \$	579 \$
London Life	1 765	1 720
Canada-Vie	222	167
Great-West Financial	17	14
Total	2 611 \$	2 480 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	195 \$	163 \$

20. *Participations ne donnant pas le contrôle (suite)*

Au cours de 2014, la London Life a réaffecté un montant de 4 \$ du compte de l'actionnaire au compte de participation de la London Life en raison de la commutation de certaines opérations de réassurance conclues au cours de l'exercice. Conformément aux modalités de la réaffectation, en 2012, du placement de 11 % dans le Groupe de réassurance London Inc. (le GRL) du compte de participation au compte de l'actionnaire, cet ajustement devait être apporté à la conclusion de ces opérations.

21. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de second rang
Nombre illimité d'actions ordinaires

Émises, en circulation et libérées

	2015		2014	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Actions privilégiées de premier rang				
Série F, à dividende non cumulatif de 5,90 %	7 740 032	194 \$	7 740 032	194 \$
Série G, à dividende non cumulatif de 5,20 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série H, à dividende non cumulatif de 4,85 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série I, à dividende non cumulatif de 4,50 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série L, à dividende non cumulatif de 5,65 %	6 800 000	170	6 800 000	170
Série M, à dividende non cumulatif de 5,80 %	6 000 000	150	6 000 000	150
Série N, à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans	8 524 422	213	10 000 000	250
Série O, à dividende non cumulatif variable	1 475 578	37	—	—
Série P, à dividende non cumulatif de 5,40 %	10 000 000	250	10 000 000	250
Série Q, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série R, à dividende non cumulatif de 4,80 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série S, à dividende non cumulatif de 5,25 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Total	100 540 032	2 514 \$	100 540 032	2 514 \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	996 699 371	7 102 \$	999 402 079	7 112 \$
Achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(6 279 856)	(221)	(3 024 050)	(95)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	176	—	75
Exercées et émises en vertu du régime d'options sur actions	2 930 816	99	321 342	10
Solde à la fin de l'exercice	993 350 331	7 156 \$	996 699 371	7 102 \$

21. Capital social (suite)

Actions privilégiées

Le 31 décembre 2015, suivant la décision de certains des détenteurs d'actions privilégiées de premier rang de série N, à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans, la Compagnie a converti 1 475 578 actions de série N en actions privilégiées de premier rang de série O à dividende non cumulatif variable, à raison de une pour une. Pour la période allant du 31 décembre 2015 au 30 mars 2016, le taux variable du dividende pour les actions de série O émises le 31 décembre 2015 se chiffrera à 1,742 %. Le taux fixe du dividende des actions de série N restantes se chiffrera à 2,176 % par année pour la période de cinq ans allant du 31 décembre 2015 au 30 décembre 2020. Les actions de série N restantes sont rachetables au gré de la Compagnie le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés à la date de rachat établie. Sous réserve du droit de rachat de la Compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série N, chaque action de série N peut être convertie en une action de série O, au gré des détenteurs, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite. Les actions de série O sont rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,50 \$ par action, sauf si les actions sont rachetées le 31 décembre 2020 ou à l'une des dates prévues du 31 décembre tous les cinq ans par la suite, auquel cas le prix de rachat serait de 25,00 \$ par action, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement. Sous réserve du droit de rachat de la Compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série O, chaque action de série O peut être convertie en une action de série N, au gré des détenteurs, le 31 décembre 2020 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Le 22 mai 2014, la Compagnie a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série S, à dividende non cumulatif de 5,25 % au prix de 25,00 \$ par action. Les actions sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 juin 2019 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2023, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement. Des coûts de transaction de 5 \$ (4 \$ après impôt) engagés relativement à l'émission des actions privilégiées ont été imputés au surplus cumulé.

Les actions privilégiées de premier rang, série F, à dividende non cumulatif de 5,90 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série G, à dividende non cumulatif de 5,20 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série H, à dividende non cumulatif de 4,85 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série I, à dividende non cumulatif de 4,50 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série L, à dividende non cumulatif de 5,65 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2018, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série M, à dividende non cumulatif de 5,80 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25,00 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2019, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

21. *Capital social (suite)*

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,40 %, série P, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 mars 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série Q, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 septembre 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série R, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 décembre 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 %, série S, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 juin 2019 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2023, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Actions ordinaires

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Au cours de 2015, la Compagnie a, dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités, racheté puis annulé 6 279 856 actions ordinaires au coût de 221 \$ (3 024 050 au cours de 2014 dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au coût de 95 \$). Le capital social de la Compagnie a été diminué de la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation. L'excédent payé sur la valeur comptable moyenne du capital déclaré s'est établi à 176 \$ et a été comptabilisé à titre de réduction des capitaux propres (75 \$ en 2014, dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités).

Événement postérieur

Le 5 janvier 2016, la Compagnie a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 8 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 8 janvier 2016 et se terminera le 7 janvier 2017.

22. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la Compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la Compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la Compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la Compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

22. *Gestion du capital (suite)*

La Compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la Compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la Compagnie.

La Compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la Compagnie. Le plan de capital est examiné par le comité de direction du conseil d'administration et approuvé par le conseil d'administration de la Compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

La capitalisation cible de la Compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la Compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales : le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. À cette fin, divers ajouts au capital ou diverses déductions de ce dernier sont prescrits par les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le tableau qui suit présente un sommaire des données et des ratios ayant trait au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et l'information connexe de la Great-West :

	2015	2014
Capital de première catégorie ajusté, montant net	13 195 \$	11 132 \$
Capital de deuxième catégorie, montant net	2 535	2 530
Total du capital disponible	15 730 \$	13 662 \$
Total du capital requis	6 599 \$	6 092 \$
Ratio du capital de première catégorie	200 %	183 %
Ratio du capital total	238 %	224 %

Au 31 décembre 2015, la valeur estimative du ratio des fonds propres à risque de Great-West Financial, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, s'établissait à 441 % du seuil d'intervention de la société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. Great-West Financial présente son ratio des fonds propres à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.

22. *Gestion du capital (suite)*

Au Royaume-Uni, Canada Life Limited (CLL) doit se conformer aux exigences en matière de capital publiées dans l'Integrated Prudential Sourcebook, inclus dans le Prudential Regulatory Authority Handbook. Les exigences en matière de capital sont prescrites par une formule (Pillar 1) ainsi que par un cadre d'adéquation du capital individuel qui obligent les entités à évaluer le montant approprié du capital qu'elles devraient détenir en fonction des risques encourus dans le cadre de leurs activités. À la fin de 2015, CLL s'était conformée aux exigences en matière de ressources en capital en vigueur au Royaume-Uni. Au cours de l'exercice, les unités d'exploitation d'assurance et de réassurance de la Compagnie qui sont réglementées en Europe se sont préparées à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation Solvabilité II qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la Compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la Compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

23. Paiements fondés sur des actions

- a) La Compagnie offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés affiliées. Le comité de rémunération de la Compagnie (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options est de cinq ans, et la période d'exercice maximale de 10 ans. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner l'extinction des options, à moins que le comité n'en décide autrement. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 65 000 000.

Au cours de 2015, 2 793 820 options sur actions ordinaires ont été attribuées (1 724 580 options sur actions ordinaires ont été attribuées en 2014). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées au cours de 2015 était de 5,54 \$ par option (5,76 \$ par option en 2014). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2015 : rendement des actions de 3,66 %, volatilité prévue de 22,79 %, taux d'intérêt sans risque de 1,09 % et durée prévue de sept ans.

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau qui suit résume l'état des options en cours et les changements survenus, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré :

	2015		2014	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	14 995 388	29,18 \$	13 761 930	28,89 \$
Attribuées	2 793 820	35,66	1 724 580	31,12
Exercées	(2 930 816)	28,71	(321 342)	25,54
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou expirées	(234 560)	30,01	(169 780)	32,11
Options en cours à la fin	14 623 832	30,50 \$	14 995 388	29,18 \$
Options pouvant être exercées à la fin	9 395 978	29,78 \$	10 557 926	29,75 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 35,88 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (30,62 \$ en 2014).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres de 10 \$ en 2015, après impôt (9 \$ en 2014, après impôt), laquelle découle des transactions pour lesquelles les services reçus ne pouvaient être portés à l'actif, a été comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2015 :

Fourchette des prix d'exercice	En cours			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Échéance
23,16 \$ – 35,62 \$	226 350	0,56	31,09	226 350	31,09	2016
27,13 \$ – 37,22 \$	1 305 902	1,18	36,97	1 305 902	36,97	2017
23,16 \$ – 31,27 \$	3 619 655	2,38	30,71	3 619 655	30,71	2018
23,16 \$ – 31,14 \$	268 700	3,54	28,79	268 700	28,79	2019
23,16 \$ – 35,62 \$	777 846	4,37	28,13	777 846	28,13	2020
21,73 \$ – 27,16 \$	1 190 884	5,17	27,10	1 004 804	27,08	2021
23,16 \$	1 685 554	6,16	23,16	1 111 257	23,16	2022
27,13 \$ – 28,36 \$	1 491 540	7,17	27,15	746 880	27,14	2023
30,33 \$ – 33,02 \$	1 432 082	8,19	31,10	317 784	31,11	2024
35,62 \$ – 36,63 \$	2 625 319	9,17	35,66	16 800	35,62	2025

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

- b) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs et des actionnaires de la Compagnie, celle-ci et certaines de ses sociétés affiliées disposent de régimes d'unités d'actions différées facultatifs et de régimes d'unités d'actions différées obligatoires (les régimes facultatifs et les régimes obligatoires) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil (y compris la rémunération liée aux comités du conseil) et ses jetons de présence soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en espèces, ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pendant les cinq derniers jours de Bourse du trimestre précédent (ce cours moyen pondéré étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. Au moment où l'administrateur quitte ses fonctions, il peut généralement faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités à la date du rachat. En 2015, une tranche de 3 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (2 \$ en 2014).
- c) Certains employés de la Compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de la Compagnie et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en espèces correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La Compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 12 \$ (10 \$ en 2014) dans les comptes consolidés de résultat relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 22 \$ (19 \$ en 2014), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.
- d) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la Compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. La Compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la Compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 10 \$ (11 \$ en 2014) dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, relativement au plan d'achat d'actions pour les employés.
- e) Putnam est le promoteur du régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC. Conformément aux modalités du régime d'intéressement en titres de participation, Putnam est autorisée à attribuer ou à vendre des actions de catégorie B de Putnam (les actions de catégorie B de Putnam), sous réserve de certaines restrictions, et à attribuer des options visant l'achat d'actions de catégorie B de Putnam (collectivement, les attributions) à certains membres de la haute direction et employés clés de Putnam, à la juste valeur au moment de l'attribution. La juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode d'évaluation utilisée dans le cadre du régime d'intéressement en titres de participation. La période d'acquisition des droits peut être d'au plus cinq ans; celle-ci est précisée dans la lettre d'attribution. Les détenteurs d'actions de catégorie B de Putnam n'ont pas droit de vote, sauf en ce qui concerne certains éléments liés au régime d'intéressement en titres de participation, et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre maximal d'actions de catégorie B de Putnam qui peuvent être visées par les attributions en vertu du régime d'intéressement en titres de participation s'établit à 10 555 555.

23. Paiements fondés sur des actions (suite)

Conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, les actions de catégorie B étaient, avant que des modifications ne soient apportées au régime d'actions, traitées comme des passifs réglés en trésorerie aux bilans consolidés. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2014, la Compagnie a modifié le régime d'actions, et les actions de catégorie B sont maintenant traitées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération est donc comptabilisée en fonction de la juste valeur à la date d'attribution (ou de la juste valeur à la date de modification, dans le cas des attributions qui existaient à cette date) et une augmentation correspondante des capitaux propres est enregistrée.

Au cours de 2015, Putnam a attribué 1 525 218 actions ordinaires incessibles de catégorie B (2 009 500 en 2014), mais aucune option à certains membres de la haute direction et employés clés en 2015 et en 2014.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 relativement aux actions ordinaires de catégorie B incessibles et aux options sur actions de catégorie B dont les droits étaient acquis s'est chiffrée à 36 \$ (46 \$ en 2014) et elle est comptabilisée au titre des charges d'exploitation dans les comptes consolidés de résultat.

- f) Certains employés de PanAgora, une filiale de Putnam, sont admissibles à la participation au régime d'actionnariat de la direction en vertu duquel des actions de catégorie C de PanAgora et des options et des droits à l'appréciation d'actions de catégorie C de PanAgora peuvent être émis. Les détenteurs d'actions de catégorie C de PanAgora n'ont pas droit de vote et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre d'actions de catégorie C de PanAgora ne peut excéder 20 % des capitaux propres de PanAgora, en supposant un taux d'exercice et de conversion de 100 %.

Les actions de catégorie C étaient aussi traitées comme des passifs réglés en trésorerie aux bilans consolidés avant la modification du régime d'actions. Au 31 mars 2014, la Compagnie a modifié le régime d'actions, et les actions de catégorie C sont maintenant traitées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération est donc comptabilisée en fonction de la juste valeur à la date d'attribution (ou à la juste valeur à la date de modification, dans le cas des attributions qui existaient à cette date) et une augmentation correspondante des capitaux propres est enregistrée.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 relativement aux actions incessibles de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions était de 11 \$ en 2015 (16 \$ en 2014), ces charges étant comprises dans les charges d'exploitation, dans les comptes consolidés de résultat.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes et est évalué à la juste valeur. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les régimes à prestations définies importants des filiales de la Compagnie n'acceptent pas de nouveaux participants. Tous les nouveaux employés ne sont admissibles qu'aux prestations des régimes à cotisations définies. L'exposition de la Compagnie au titre des régimes à prestations définies continuera de s'atténuer au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

Les filiales de la Compagnie ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation des filiales de la Compagnie. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la filiale concernée de la Compagnie.

La politique de capitalisation des filiales de la Compagnie en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la Compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la Compagnie ou un remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Compagnie.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies des filiales de la Compagnie :

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	5 628 \$	5 053 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	200	236	—	—
Rendement réel en sus des produits d'intérêts	87	429	—	—
Cotisations patronales	104	138	19	18
Cotisations salariales	21	21	—	—
Prestations versées	(213)	(220)	(19)	(18)
Frais administratifs	(9)	(6)	—	—
Transferts vers les régimes, montant net	(2)	1	—	—
Fluctuations des taux de change	277	(24)	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	6 093 \$	5 628 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	6 248 \$	5 164 \$	395 \$	386 \$
Reclassement au titre des passifs	—	(29)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période	138	112	2	2
Coût financier	221	237	15	18
Cotisations salariales	21	21	—	—
Prestations versées	(213)	(220)	(19)	(18)
Modifications des régimes	15	21	—	(1)
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	(135)	855	(3)	33
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	(7)	97	(6)	(16)
Écarts actuariels découlant des résultats techniques liés aux participants	1	(1)	6	(13)
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	3
Transferts vers les régimes, montant net	(2)	1	—	—
Fluctuations des taux de change	340	(10)	4	1
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	6 627 \$	6 248 \$	394 \$	395 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(534) \$	(620) \$	(394) \$	(395) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(83)	(23)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(617) \$	(643) \$	(394) \$	(395) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 13)	250 \$	275 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 19)	(867)	(918)	(394)	(395)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(617) \$	(643) \$	(394) \$	(395) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	6 336 \$	5 961 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	291 \$	287 \$	394 \$	395 \$

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'IFRIC) 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la Compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique sous forme de réductions de contributions futures ou de remboursements; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif :

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2015	2014
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	23 \$	44 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période	4	2
Variation du plafond de l'actif	56	(23)
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	83 \$	23 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite	
	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	159 \$	133 \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	54	42
Cotisations salariales	(21)	(21)
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	192	154
Frais administratifs	7	6
Modifications des régimes	15	3
Coût financier, montant net	25	3
Charge au titre des prestations de retraite – résultat net	239	166
Écarts actuariels comptabilisés	(141)	951
Rendement plus élevé que le rendement prévu de l'actif	(85)	(429)
Variation du plafond de l'actif	56	(23)
Perte actuarielle – placement dans une entreprise associée ⁽¹⁾	6	20
Réévaluations au titre des prestations de retraite comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	(164)	519
Total de la charge au titre des prestations de retraite, y compris les réévaluations	75 \$	685 \$

⁽¹⁾ Ce montant représente la quote-part de la Compagnie des gains et des pertes liés à la réévaluation du régime de retraite découlant d'un placement dans une entreprise associée comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

	Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	2 \$	2 \$
Modifications des régimes	—	(1)
Coût financier, montant net	15	18
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi – résultat net	17	19
Écarts actuariels comptabilisés	(3)	4
Réévaluations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	(3)	4
Total de la charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris les réévaluations	14 \$	23 \$

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2015	2014
Titres de participation	51 %	51 %
Titres de créance	36 %	38 %
Biens immobiliers	6 %	5 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 %	6 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la Compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la Compagnie qui s'élevaient à 4 764 \$ au 31 décembre 2015 et à 4 478 \$ au 31 décembre 2014, dont un montant de 4 701 \$ (4 445 \$ au 31 décembre 2014) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la Compagnie.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

- i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération et des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	5 987 \$	5 595 \$	394 \$	395 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	640	653	—	—
Obligation au titre des prestations définies	6 627 \$	6 248 \$	394 \$	395 \$

L'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes s'élève à 6 053 \$, et l'incidence des augmentations futures présumées des rentes s'élève à 574 \$. Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

- ii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Employés en service	45 %	45 %	22 %	23 %
Participants avec droits acquis différés	17 %	17 %	— %	— %
Employés retraités	38 %	38 %	78 %	77 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	18,9 ans	19,3 ans	12,4 ans	12,8 ans

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2016 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	105 \$	— \$	105 \$
Régimes non capitalisés	16	19	35
Régimes à cotisations définies	58	—	58
Total	179 \$	19 \$	198 \$

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	3,5 %	4,7 %	3,9 %	4,8 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	3,6 %	4,7 %	4,0 %	4,8 %
Taux de croissance prévu de la rémunération	3,2 %	3,3 %	—	—
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,1 %	1,8 %	—	—
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	3,8 %	3,5 %	4,1 %	3,9 %
Taux de croissance prévu de la rémunération	3,2 %	3,2 %	—	—
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,5 %	1,1 %	—	—
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			5,2 %	5,2 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux final est atteint			2029	2029

⁽¹⁾ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,8	22,8	22,2	22,2
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	25,2	25,2	23,9	23,8
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	24,7	24,8	24,7	24,7
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	26,9	26,9	26,2	26,1

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude, et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la Compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique. Les hypothèses tiennent également compte d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 182 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 15 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2015	2014	2015	2014
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(1 026) \$	(992) \$	1 353 \$	1 309 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	314	334	(272)	(276)
Incidence de la variation du taux d'inflation	551	593	(536)	(474)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	34	34	(28)	(29)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(44)	(45)	54	55

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction serait à prévoir entre certaines des hypothèses.

25. Bénéfice par action ordinaire

Le tableau qui suit permet de rapprocher le bénéfice de base par action ordinaire et le bénéfice dilué par action ordinaire :

	2015	2014
Bénéfice		
Bénéfice net	2 888 \$	2 668 \$
Dividendes – détenteurs d’actions privilégiées	(126)	(122)
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires	2 762 \$	2 546 \$
 Nombre d’actions ordinaires		
Nombre moyen d’actions ordinaires en circulation	995 609 685	998 614 069
Ajouter :		
– Exercice potentiel d’options sur actions en cours	2 245 143	1 272 650
Nombre moyen d’actions ordinaires en circulation – dilué	997 854 828	999 886 719
 Bénéfice de base par action ordinaire	2,774 \$	2,549 \$
 Bénéfice dilué par action ordinaire	2,768 \$	2,546 \$
 Dividendes par action ordinaire	1,304 \$	1,230 \$

26. Cumul des autres éléments du résultat global

	2015							
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	953 \$	(17) \$	223 \$	(122) \$	(611) \$	426 \$	(48) \$	378 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	2 058	(50)	(124)	(249)	167	1 802	(62)	1 740
Impôt sur le résultat	—	9	24	94	(32)	95	5	100
	<u>2 058</u>	<u>(41)</u>	<u>(100)</u>	<u>(155)</u>	<u>135</u>	<u>1 897</u>	<u>(57)</u>	<u>1 840</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 011 \$</u>	<u>(58) \$</u>	<u>123 \$</u>	<u>(277) \$</u>	<u>(476) \$</u>	<u>2 323 \$</u>	<u>(105) \$</u>	<u>2 218 \$</u>

26. Cumul des autres éléments du résultat global (suite)

	2014							
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	414 \$	(52) \$	14 \$	(57) \$	(218) \$	101 \$	(15) \$	86 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	539	35	261	(105)	(523)	207	(45)	162
Impôt sur le résultat	—	—	(52)	40	130	118	12	130
	539	35	209	(65)	(393)	325	(33)	292
Solde à la fin de l'exercice	953 \$	(17) \$	223 \$	(122) \$	(611) \$	426 \$	(48) \$	378 \$

27. Transactions entre parties liées

La Financière Power, constituée et domiciliée au Canada, est la société mère de la Compagnie et en exerce le contrôle de droit. La Compagnie est liée à d'autres membres du groupe de sociétés de la Financière Power, dont la Société financière IGM Inc., société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales le Groupe Investors, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

a) Principales filiales

Les états financiers de la Compagnie comprennent les activités des filiales suivantes :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Exploitation canadienne	Assurance et gestion du patrimoine	100,0 %
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Exploitation canadienne	Assurance et gestion du patrimoine	100,0 %
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Exploitation canadienne	Assurance et gestion du patrimoine	100,0 %
Irish Life Group Limited	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,0 %
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Exploitation américaine	Assurance et gestion du patrimoine	100,0 %
Putnam Investments, LLC.	Exploitation américaine	Services financiers	100,0 % ⁽¹⁾

(1) Lifeco détient 100 % des actions avec droit de vote et 95,2 % du total des actions en circulation.

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Dans le cours normal des activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de sociétés de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

27. *Transactions entre parties liées (suite)*

Au cours de l'exercice, la Great-West a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membres du groupe de sociétés de la Financière Power, et leur en a rendu. La Great-West a également fourni des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. La London Life a fourni des services de distribution à IGM. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

La Compagnie détenait des débetures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2015	2014
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	16 \$	16 \$
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	14	14
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	13	13
Total	43 \$	43 \$

En 2015, la Great-West, la London Life et des fonds distincts gérés par la London Life ont acquis d'IGM des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur de 206 \$ (184 \$ en 2014).

La Compagnie fournit des services de gestion d'actifs et d'avantages du personnel ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Compagnie et de ses filiales.

Aucun prêt ni aucune garantie n'étaient en cours à la date du bilan, et aucun prêt ni aucune garantie n'avaient été émis en 2015 ou en 2014. Aucune provision n'a été constituée relativement aux montants non recouvrables de parties liées en 2015 ou en 2014.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Lifeco, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent :

	2015	2014
Salaire	14 \$	11 \$
Attributions fondées sur des actions	11	4
Attributions fondées sur des options	5	2
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	20	20
Valeur de rente	8	9
Total	58 \$	46 \$

28. Impôt sur le résultat

a) Impôt sur le résultat à recouvrer (à payer) pour la période

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	(689) \$	(816) \$
Charge d'impôt exigible	(296)	(381)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	2	(29)
Acomptes	361	490
Autres	199	47
Solde à la fin de l'exercice	(423) \$	(689) \$
Comptabilisé au titre de :		
Impôt exigible – actifs	69 \$	48 \$
Impôt exigible – passifs	(492)	(737)
Total	(423) \$	(689) \$

b) L'impôt différé se compose des reports en avant de pertes et des différences temporaires déductibles (imposables) présentés ci-dessous :

	2015	2014
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(1 126) \$	(594) \$
Portefeuille d'actifs ⁽¹⁾	(636)	(835)
Reports en avant de pertes	1 784	1 494
Immobilisations incorporelles	(303)	(153)
Autres ⁽¹⁾	513	269
Actif d'impôt différé, montant net	232 \$	181 \$
Solde au début de l'exercice	181 \$	222 \$
Montants comptabilisés aux :		
Compte de résultat	(164)	(247)
État du résultat global	93	147
État des variations des capitaux propres	2	1
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(9)	(18)
Fluctuations des taux de change	129	76
Solde à la fin de l'exercice	232 \$	181 \$
Comptabilisé au titre de :		
Actifs d'impôt différé	1 891 \$	1 631 \$
Passifs d'impôt différé	(1 659)	(1 450)
Total	232 \$	181 \$

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé des actifs d'impôt différé de 39 \$ qui étaient à l'origine classés dans le portefeuille d'actifs, les classant ainsi dans le poste Autres au 31 décembre 2014, dans le but de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

28. *Impôt sur le résultat (suite)*

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que la Compagnie enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la Compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2015, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2015, la Compagnie affichait des pertes fiscales reportées qui totalisaient 5 073 \$ (4 200 \$ en 2014). De ce montant, une tranche de 4 828 \$ viendra à échéance entre 2016 et 2035; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 245 \$. La Compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la Compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Une des filiales de la Compagnie a enregistré des pertes. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffre à 1 303 \$ (944 \$ US) au 31 décembre 2015 et est principalement constitué du montant net des pertes d'exploitation et de déductions futures liées au goodwill, pour lequel une perte de valeur a été comptabilisée au cours d'exercices antérieurs. La direction a conclu qu'il est probable que la filiale, et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis, produira un bénéfice imposable suffisant auquel pourront être imputées les pertes et déductions américaines non utilisées. Le bénéfice imposable futur découlera principalement de stratégies de planification fiscale; certaines d'entre elles ont déjà été mises en pratique. L'actif d'impôt différé ne tient pas compte de l'incidence fiscale de certaines pertes d'exploitation nettes au palier étatique de 90 \$ (65 \$ US) et de dons à des organismes de bienfaisance au palier fédéral de 14 \$ (10 \$ US).

c) La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

i) Impôt exigible

	2015	2014
Charge d'impôt exigible	307 \$	387 \$
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les périodes antérieures	—	27
Autres	(11)	(33)
Total de l'impôt exigible	296 \$	381 \$

28. Impôt sur le résultat (suite)

ii) Impôt différé

	2015	2014
Création et résorption de différences temporaires ⁽¹⁾	199 \$	259 \$
Variations des taux d'imposition ou nouveaux impôts	1	13
Réductions de valeur, ou reprise de réductions de valeur antérieures, d'actifs d'impôt différé ⁽¹⁾	—	(1)
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les périodes antérieures	(7)	(29)
Autres	(29)	5
Total de l'impôt différé	164 \$	247 \$
 Total de la charge d'impôt sur le résultat	460 \$	628 \$

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé des actifs d'impôt différé de 61 \$ qui étaient à l'origine classés au titre de la création et résorption de différences temporaires, les classant ainsi au titre des réductions de valeur, ou reprise de réductions de valeur antérieures, d'actifs d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, dans le but de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 26)

	2015	2014
Impôt exigible	(2) \$	29 \$
Impôt différé	(93)	(147)
Total	(95) \$	(118) \$

iv) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres

	2015	2014
Impôt exigible	— \$	— \$
Impôt différé	(2)	(1)
Total	(2) \$	(1) \$

28. Impôt sur le résultat (suite)

- d) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat diffère du taux d'imposition établi à 26,75 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (26,50 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2014) :

	2015		2014	
Bénéfice avant impôt	3 471	\$	3 389	\$
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	929	26,75 %	898	26,50 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(219)	(6,31) %	(150)	(4,43) %
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au bénéfice non assujetti à l'impôt au Canada	(228)	(6,56) %	(172)	(5,09) %
Autres	(23)	(0,66) %	52	1,53 %
Incidence des changements de taux sur les impôts futurs	1	0,04 %	—	— %
Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif	460	13,26 %	628	18,51 %

Le versement des dividendes de la Compagnie à ses actionnaires n'a aucune incidence fiscale.

29. Charges d'exploitation et frais administratifs

	2015	2014
Salaires et autres avantages du personnel	2 923	2 544
Frais généraux et administratifs	1 463	1 129
Amortissement des immobilisations corporelles	80	68
Total	4 466	3 741

30. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la Compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La Compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la Compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Au 31 décembre 2015, la Compagnie a reçu de parties contractantes des actifs de 107 \$ (52 \$ en 2014) en garantie de certains dérivés et a donné à des parties contractantes des actifs de 608 \$ (273 \$ en 2014) en garantie pour des dérivés.

a) **Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit :**

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit.

	2015				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent ⁽¹⁾	
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	160	—	—	—	—
Swaps	3 085	179	29	208	15
Options achetées	342	49	2	38	5
	3 589	228	31	246	20
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 501	84	37	59	7
Swaps de devises	10 804	143	692	803	61
	12 305	227	729	862	68
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	68	2	4	7	—
Contrats à terme standardisés – achat	13	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	606	4	—	—	—
Autres contrats à terme de gré à gré	131	—	—	—	—
	818	6	4	7	—
Total	16 712 \$	461 \$	764 \$	1 115 \$	88 \$

(1) Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues (107 \$).

30. Instruments financiers dérivés (suite)

	2014				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent ⁽¹⁾	
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	10 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	12	—	—	—	—
Swaps	3 497	389	28	414	42
Options achetées	478	50	2	37	5
	<u>3 997</u>	<u>439</u>	<u>30</u>	<u>451</u>	<u>47</u>
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 242	41	32	46	5
Swaps de devises	9 631	169	605	767	56
	<u>10 873</u>	<u>210</u>	<u>637</u>	<u>813</u>	<u>61</u>
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	156	2	10	13	1
Contrats à terme standardisés – achat	10	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	317	1	—	—	—
Autres contrats à terme de gré à gré	107	—	—	—	—
	<u>590</u>	<u>3</u>	<u>10</u>	<u>13</u>	<u>1</u>
Total	<u><u>15 460 \$</u></u>	<u><u>652 \$</u></u>	<u><u>677 \$</u></u>	<u><u>1 277 \$</u></u>	<u><u>109 \$</u></u>

⁽¹⁾ Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues (52 \$).

30. Instruments financiers dérivés (suite)

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie par catégorie :

	2015				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	2 \$	— \$	— \$	2 \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	79	80	—	159	—
Swaps	619	847	1 589	3 055	130
Options achetées	49	190	103	342	49
	749	1 117	1 692	3 558	179
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	948	—	—	948	(28)
Swaps de devises	426	2 138	6 740	9 304	(1 885)
	1 374	2 138	6 740	10 252	(1 913)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	68	—	—	68	2
Contrats à terme standardisés – achat	13	—	—	13	—
Contrats à terme standardisés – vente	606	—	—	606	1
Autres contrats à terme de gré à gré	131	—	—	131	—
	818	—	—	818	3
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	—	31	31	12
Contrats de change					
Swaps de devises	—	1 500	—	1 500	(524)
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	—	553	—	553	80
Total	2 941 \$	5 308 \$	8 463 \$	16 712 \$	(2 163) \$

30. Instruments financiers dérivés (suite)

	2014				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme					
standardisés – achat	10 \$	— \$	— \$	10 \$	— \$
standardisés – vente	12	—	—	12	—
Swaps	939	1 043	1 389	3 371	340
Options achetées	218	182	78	478	50
	<u>1 179</u>	<u>1 225</u>	<u>1 467</u>	<u>3 871</u>	<u>390</u>
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	751	—	—	751	(14)
Swaps de devises	354	2 285	5 492	8 131	(751)
	<u>1 105</u>	<u>2 285</u>	<u>5 492</u>	<u>8 882</u>	<u>(765)</u>
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	156	—	—	156	(3)
Contrats à terme					
standardisés – achat	10	—	—	10	—
standardisés – vente	317	—	—	317	(2)
Autres contrats à terme de gré à gré	107	—	—	107	—
	<u>590</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>590</u>	<u>(5)</u>
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	—	36	36	14
Contrats de change					
Swaps de devises	—	1 500	—	1 500	(219)
Couvertures d'investissement net ⁽¹⁾					
Contrats de change à terme	—	491	—	491	41
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	18	72	90	1
Total	<u><u>2 874 \$</u></u>	<u><u>5 519 \$</u></u>	<u><u>7 067 \$</u></u>	<u><u>15 460 \$</u></u>	<u><u>(543) \$</u></u>

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé un contrat qui était à l'origine classé au poste Contrats de change – Contrats à terme de gré à gré, le classant ainsi au titre des couvertures d'investissement net dans le but de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en Bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

30. Instruments financiers dérivés (suite)

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la Compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

La tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie de 2015, qui comprend les contrats sur taux d'intérêt et les contrats de change, et les profits et les pertes nets dont il est prévu qu'ils seront reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat global pour les 12 prochains mois se chiffrent à 1 \$. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 30 ans.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

31. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la Compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la Compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Une filiale de la Compagnie, la Canada-Vie, a annoncé quatre liquidations partielles d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario. Ces liquidations partielles donneront lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel attribuable aux liquidations. Le règlement du recours collectif présenté en Ontario relativement aux liquidations partielles a reçu l'approbation de la cour en 2014. Le règlement demeure assujéti aux approbations réglementaires. La provision a été ajustée à 21 \$ au 31 décembre 2015.

31. *Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel (suite)*

Putnam Advisory Company, LLC, une filiale de la Compagnie, est défenderesse dans le cadre d'une poursuite en justice relativement à son rôle à titre de gestionnaire de garanties à l'égard d'un titre garanti par des créances, poursuite engagée par une institution partie à ce titre garanti par des créances. Le 28 avril 2014, la poursuite a été rejetée. Le 2 juillet 2014, le plaignant a interjeté appel du rejet et, le 15 avril 2015, la United States Court of Appeals for the Second Circuit a rendu sa décision, annulant le rejet de la poursuite et renvoyant la cause devant une instance inférieure où les procédures suivent leur cours. La résolution de cette question n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

Des filiales de la Compagnie aux États-Unis sont défenderesses dans le cadre de recours collectifs envisagés au sujet de la gestion des régimes de retraite de leurs employés ou au sujet du coût et des caractéristiques de certains de leurs produits de retraite ou de fonds. Ces poursuites en sont au début du processus. La direction estime que les demandes sont sans fondement et défendra énergiquement sa position. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ces poursuites n'auront pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

32. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 2 891 \$ US, dont une tranche de 2 739 \$ US était émise au 31 décembre 2015.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains traités de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 203 \$ et étaient assortis d'une échéance de moins de un an au 31 décembre 2015.

c) Obligations locatives

La Compagnie conclut des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de ses activités. Les paiements au titre de la location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements minimaux futurs globaux au titre de la location et par exercice se présentent comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et par la suite	Total
Paiements futurs au titre de la location	116 \$	101	87	52	39	76	471 \$

Après la clôture de l'exercice, une des filiales de la Compagnie a signé un contrat de location de bureaux d'une durée de 15 ans à compter de 2018, ce qui représente un engagement additionnel de 271 \$ pour la durée du contrat de location.

d) Autres actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers, la Compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 70 \$ afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

33. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels de la Compagnie sont l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale de Lifeco. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Compagnie, de même que ses emplacements géographiques. Chaque secteur exerce des activités dans le secteur des services financiers et tire ses produits principalement de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, des produits de rentes, des services de gestion de placements, des produits d'épargne et des produits de réassurance-vie, de réassurance IARD, de réassurance-accidents et de réassurance-maladie. Les activités commerciales qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans le secteur Exploitation générale de Lifeco.

Les transactions entre secteurs opérationnels sont effectuées selon les conditions du marché et ont été éliminées au moment de la consolidation.

La Compagnie a établi un modèle de répartition du capital visant à mieux mesurer le rendement de ses secteurs opérationnels. Cette information sectorielle est présentée ci-dessous.

33. Information sectorielle (suite)

a) Résultat net consolidé

	2015				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits					
Total des primes, montant net	11 303 \$	3 858 \$	9 340 \$	— \$	24 501 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 512	1 676	2 081	2	6 271
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(358)	(532)	(1 120)	—	(2 010)
Total des produits nets tirés des placements	2 154	1 144	961	2	4 261
Honoraires et autres produits	1 459	2 378	1 221	—	5 058
	14 916	7 380	11 522	2	33 820
Prestations et charges					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	9 991	4 138	8 713	—	22 842
Autres ⁽¹⁾	3 143	2 515	1 349	16	7 023
Charges financières	116	144	42	1	303
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	59	69	18	—	146
Coûts de restructuration et d'acquisition	—	12	23	—	35
Bénéfice (perte) avant impôt	1 607	502	1 377	(15)	3 471
Charge (économie) d'impôt	285	77	105	(7)	460
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 322	425	1 272	(8)	3 011
Participations ne donnant pas le contrôle	111	10	2	—	123
Bénéfice net (perte nette)	1 211	415	1 270	(8)	2 888
Dividendes – détenteurs d'actions privilegiées	103	—	23	—	126
Bénéfice net (perte nette) avant la répartition du capital	1 108	415	1 247	(8)	2 762
Incidence de la répartition du capital	87	(6)	(73)	(8)	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	1 195 \$	409 \$	1 174 \$	(16) \$	2 762 \$

(1) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

33. Information sectorielle (suite)

	2014				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits					
Total des primes, montant net	10 883 \$	3 527 \$	6 812 \$	— \$	21 222 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 548	1 420	2 045	(3)	6 010
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	2 588	784	4 155	—	7 527
Total des produits nets tirés des placements	5 136	2 204	6 200	(3)	13 537
Honoraires et autres produits	1 409	1 820	1 193	—	4 422
	<u>17 428</u>	<u>7 551</u>	<u>14 205</u>	<u>(3)</u>	<u>39 181</u>
Prestations et charges					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	12 676	4 901	11 583	—	29 160
Autres ⁽¹⁾	2 916	1 994	1 237	17	6 164
Charges financières	115	140	48	1	304
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	55	57	20	—	132
Coûts de restructuration et d'acquisition	—	3	29	—	32
Bénéfice (perte) avant impôt	1 666	456	1 288	(21)	3 389
Charge (économie) d'impôt	355	128	150	(5)	628
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 311	328	1 138	(16)	2 761
Participations ne donnant pas le contrôle	88	6	(1)	—	93
Bénéfice net (perte nette)	1 223	322	1 139	(16)	2 668
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	93	—	23	6	122
Bénéfice net (perte nette) avant la répartition du capital	1 130	322	1 116	(22)	2 546
Incidence de la répartition du capital	98	(16)	(78)	(4)	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	<u>1 228 \$</u>	<u>306 \$</u>	<u>1 038 \$</u>	<u>(26) \$</u>	<u>2 546 \$</u>

⁽¹⁾ Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

33. Information sectorielle (suite)

b) Total consolidé de l'actif et du passif

	2015			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Actif				
Actif investi	67 701 \$	43 809 \$	50 071 \$	161 581 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 132	2 465	2 352	9 949
Autres actifs	2 793	4 535	22 883	30 211
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 269	35 966	91 959	198 194
Total	145 895 \$	86 775 \$	167 265 \$	399 935 \$

	2015			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Passif				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	60 234 \$	39 903 \$	60 535 \$	160 672 \$
Autres passifs	6 703	5 189	3 917	15 809
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	70 269	35 966	91 959	198 194
Total	137 206 \$	81 058 \$	156 411 \$	374 675 \$

	2014			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Actif				
Actif investi	64 718 \$	36 198 \$	45 440 \$	146 356 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 123	2 061	2 296	9 480
Autres actifs	3 277	3 613	19 017	25 907
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	68 372	31 030	75 564	174 966
Total	141 490 \$	72 902 \$	142 317 \$	356 709 \$

	2014			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Passif				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	59 274 \$	32 973 \$	53 808 \$	146 055 \$
Autres passifs	5 590	4 517	3 684	13 791
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	68 372	31 030	75 564	174 966
Total	133 236 \$	68 520 \$	133 056 \$	334 812 \$

34. Chiffres correspondants

La Compagnie a reclassé certains chiffres correspondants afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net de la Compagnie.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Great-West Lifeco Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Great-West Lifeco Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Great-West Lifeco Inc. au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables agréés
Le 11 février 2016
Winnipeg (Manitoba)